

Journée des Délégués Départementaux JSP



18 juin 2021





O
R
D
R
E

D
U

J
O
U
R

1. **Accueil**
2. **Actualités Fédérales : PPL Matras – Le SNU – Participation des JSP aux 14 juillet – synthèse des travaux de la commission – prix de l’engagement citoyen 2021**
3. **RETEX COVID-19**
4. **Présentation des dernières modifications des textes réglementaires et du référentiel de formation & d’évaluations JSP**
5. **Présentation de l’inscription du BNJSP au RNCP**
6. **Intervention de la société MSA**
- REPAS**
7. **L’Histoire des JSP**
8. **Le congrès national**
9. **La documentation pédagogique**
10. **Présentation de la nouvelle épreuve incendie du RTN**
11. **Le RTN 2022**
12. **Le CTIF**
13. **RETEX de l’engagement des JSP lors des intempéries dans les Alpes-Maritimes**
14. **Questions diverses**





2. ACTUALITÉS FÉDÉRALES





Loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des SP

- PPL Matras : initialement 41 articles
 - Cosignée par + de 500 députés
 - 797 amendements
- Examen en commission des lois les 11 et 12 mai
- Examen en séance publique le 26-27 mai
- Articles critiques :
 - Art 3 : Les carences ambulancières
 - Art 31 : Instauration du 112 numéro unique
- Tribune dans « le Monde » du 10 mai pour le 112 associé au 116117 signée par 125 députés-154 sénateurs-75 Pdt CD – 316 Maires- 2 syndicats de médecins – Pdt ADF, AMRF, RDF
- Réaction SAMU: Tribune dans le JDD 24 mai
- Déchainement médiatique et lobbying





Concernant les JSP

- Entretien en visio avec le Député Didier Le Gac désirant porter des amendements sur la jeunesse :
- reconnaissance du BNJSP comme diplôme de niveau 3 : Amendement rejeté car pas du domaine législatif, mais réglementaire.
- Création d'un art 29 ter : Pour que l'engagement comme jeune sapeur-pompier et l'obtention du brevet national de jeune sapeur-pompier soient légalement reconnus, notamment sous forme de récompenses, de distinctions ou dans le cadre du parcours scolaire. Le Ministre s'est engagé à fournir des pistes de travaux en séance et cette disposition pourra certainement être améliorée cette semaine.





- Rappel SNU : Volonté du Président de la République de mettre en place un dispositif dans lequel passeraient tous les jeunes de 15-16 ans (classe seconde) en 3 phases (2 obligatoires+1 facultative) 4 objectifs pour être acteur de sa citoyenneté :
 - Transmettre un socle républicain
 - Renforcer la cohésion nationale
 - Développer une culture de l'engagement
 - Accompagner l'insertion sociale et professionnelle
- Mise en veille en 2020 avec réflexion sur le dispositif.
- Développement dans tous les départements à partir de 2021
 - Phase 1: Séjour de cohésion (2 sem) Participation à la journée de sécurité intérieure (GQS+ Manœuvre SR) : Loin du levier de recrutement SPV !
 - Phase 2 : Mission d'intérêt général de 84 h – Même si pour tous nos interlocuteurs, il est évident que nos JSP et SPV soient exonérés de cette phase : Rien n'est encore écrit
 - Phase 3 : Engagement volontaire
- **Le sujet sera évoqué avec la DGSCGC lors d'un prochain point sur les dossiers en cours**





5. PARTICIPATION DES JSP AU DÉFILÉ DU 14 JUILLET





- Depuis plusieurs mois, demande de participation des JSP au défilé du 14 juillet sur les Champs Elysée. Demande faite auprès du Président de la République lors du dernier entretien: Avis favorable
- Les JSP étant mineurs : Avis défavorable du gouverneur militaire
- Après « négociations » : Avis favorable du gouverneur militaire pour participation d'une quinzaine de JSP au tableau final avec chant de la Marseillaise (reçu le 6 mai) avec acceptation de notre part à la DGSCGC pour le 7 mai !!!
- 15 jeunes sachant chanter, pas trop jeunes, filles et garçons, disponibles pour des répétitions (notamment du 7 au 14/07)
- Solution proposée après prise de contact UD, DDSIS et ADJSP : JSP du 78
- Appel à candidature en cours en vue d'une sélection
- Nos 15 JSP intégrés dans le tableau final au sein d'un groupe de 120 jeunes pour 2 chants (kid United + Marseillaise). Epaulés par les cœurs de l'Armée Française.





INFOS JURIDIQUES



- Décret du 20 novembre 2020 portant reconnaissance de l'association dite « Colosse aux pieds d'argile » comme établissement d'utilité publique
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042545605>
- Depuis le 1er janvier 2021, la DRDJSCS n'existe plus (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Les missions relatives à la jeunesse, aux sports et aux formations du champ jeunesse et sports relèvent dorénavant de l'éducation nationale au sein d'une nouvelle entité : la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

- PSC 1





7. SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN COURS





SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

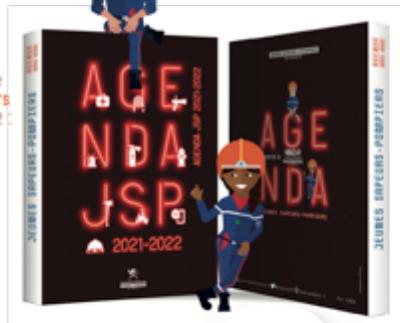
Les Éditions

NOUVEAU

AGENDA JSP 2021-2022

La 5^e édition de l'agenda scolaire JSP est disponible en précommande à la Boutique officielle des sapeurs-pompiers de France, vous y retrouverez :

- des jeux ludiques
- des rappels de cours
- des informations sur le réseau fédéral
- des conseils prévention délégués tous les samedis !



Pour tout achat d'un agenda, 1€ sera reversé à l'Œuvre des pupilles



Prix spécial de 7,50 € l'unité pour les unions départementales, les associations habilitées de JSP et les amicales !

Prix public : 9,90 €

Stocks limités !

N'hésitez pas à le réserver en contactant laboutiqueofficielle@pompiers.fr, livraison prévue fin juin.





17.03.2021



AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA GESTION DES SECTIONS LOCALES

Fiche n°13 :
Création d'un Comité Départemental d'Ethique JSP
« COMETH »

Descriptif :

ETHIQUE ET JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'éthique est une réflexion sur les valeurs qui orientent et motivent nos actions. Cette réflexion s'intéresse à nos rapports avec autrui.

Les valeurs deviennent ainsi des objectifs à atteindre, des idéaux à réaliser. À l'échelle individuelle, nos actions sont autant de moyens d'actualiser nos valeurs. À l'échelle collective, l'imposition de règles est aussi un moyen de réaliser l'idéal partagé, les actions qui vont dans le sens de l'idéal deviennent des devoirs, des obligations. Les règles, cependant, sont générales et ne peuvent couvrir toutes les situations où des choix d'actions sont nécessaires.

La réflexion éthique porte aussi sur les cas embarrassants et les dilemmes. Elle répond alors à des questions comme :

- quelle est la valeur la plus importante dans cette situation?
- quelle est la meilleure décision éthique dans ces circonstances?

Pour les jeunes sapeurs-pompiers cela consiste à

- véhiculer une image, auprès de leurs familles, de leurs amis, du public, du monde scolaire,
- porter des messages, notamment de prévention et de sécurité civile,
- jouer le rôle d'ambassadeur pour l'institution





**DOSSIER ADMINISTRATIF
JEUNE SAPEUR - POMPIER
SAISON 2019/2020**

Section JSP :

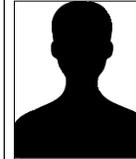
NOM :

Prénom :

**JEUNES SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
JEUNE SAPEUR - POMPIER
- Saison 2019 / 2020 -**



Nom : Prénom :

Sexe : A :

Né(e) le :
Adresse :

N° de téléphone : Adresse mail:@

Code postal et ville :

Etablissement scolaire fréquenté (*facultatif*) :

Section de :

Cycles en cours :

N° Carte fédérale (*facultatif*) :

Matricule SDIS (*facultatif*) :

Représentant légal 1 / n° de téléphone) :

Représentant légal 1 / adresse mail (*facultatif*) :@

Représentant légal 2 / n° de téléphone (*facultatif*) :

Représentant légal 2 / adresse mail (*facultatif*) :@

Délégué Départemental JSP	Responsable Section JSP
Grade :	Grade :
Prénom :	Prénom :
NOM :	NOM :
N° Tél :	N° Tél :





PRIX DE L'ENGAGEMENT CITOYEN 2021





RAPPEL : BOITE À OUTILS

<http://www.pompiers.fr/federation/boite-a-outils-delegues-JS>

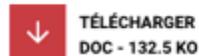


Accueil > Fédération > Présentation > Commissions et groupes de travail > Commission JSP > Boîte à outils des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers

BOÎTE À OUTILS DES ANIMATEURS DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Plate-forme de ressources à destination des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers.

Modèle de fiche boîte à outils



Recueil de bonnes pratiques

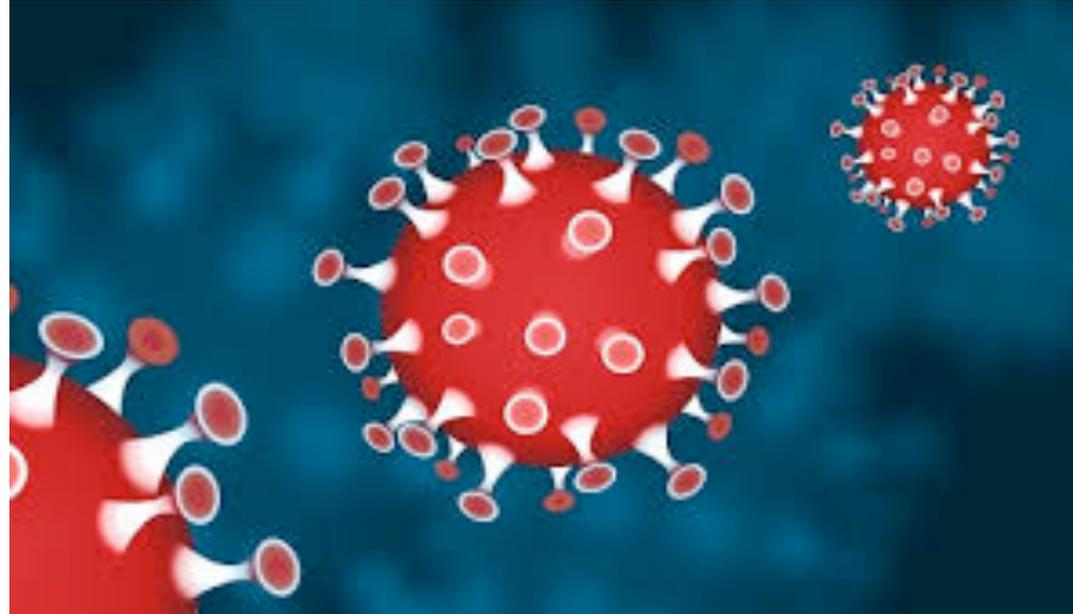
RECONNAISSANCE DES ANIMATEURS DE JSP

Fiche 1 : médaille jeunesse et sport





6. RETEX COVID-19





#Soutien par les JSP de France





Plate forme de formation à distance

Formation ouverte à distance JSP

Connectez-vous sur :
<https://spf-editions.fr/JSP>

Comment je me connecte ?

- JSP 1
- JSP 2
- JSP 3
- JSP 4

SAPEURS • POMPIERS DE FRANCE
Les Éditions

Formation ouverte à distance JSP

- JSP 1
- JSP 2
- JSP 3
- JSP 4

SAPEURS • POMPIERS DE FRANCE
Les Éditions

Connectez-vous sur :
<https://spf-editions.fr/JSP>





Impact de la Covid-19 sur les Jeunes Sapeurs Pompiers

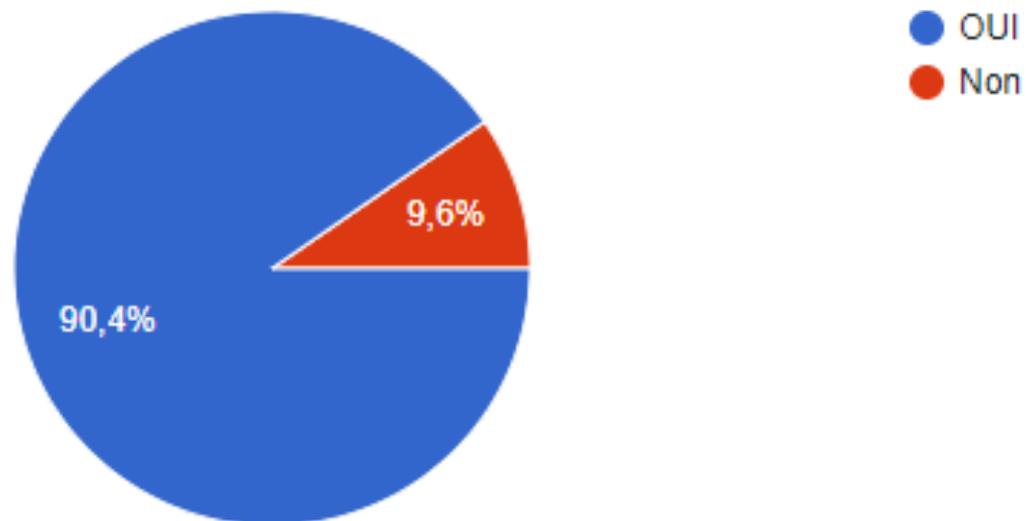
83 réponses





Au cours de la saison 2020/2021, avez vous suspendu l'activité en présentiel des JSP ?

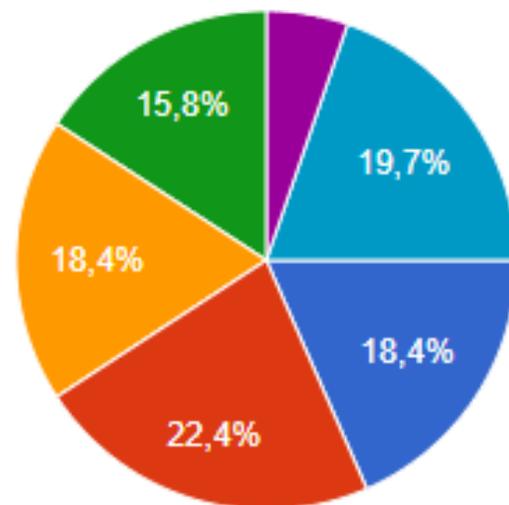
83 réponses





Si oui, combien de mois ?

76 réponses



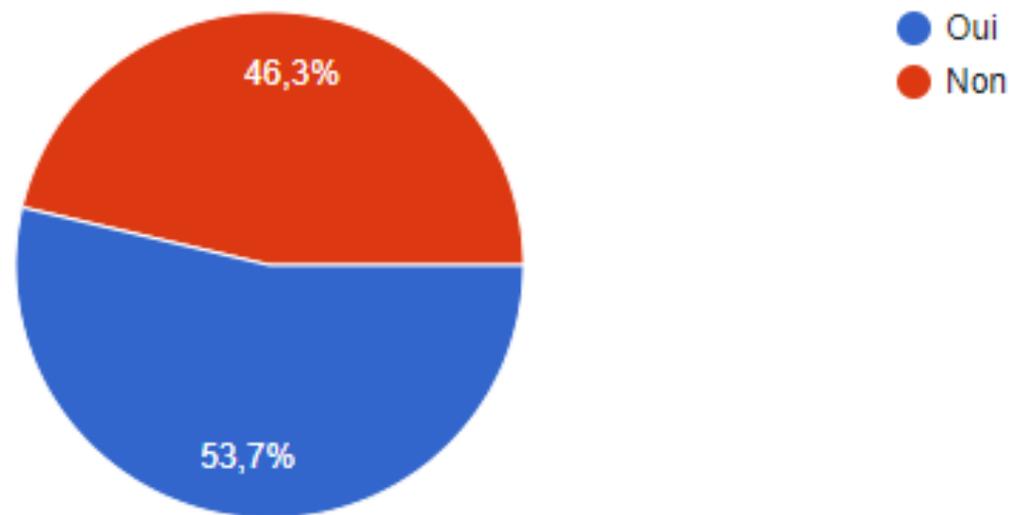
- 1 mois
- 2 mois
- 3 mois
- 4 mois
- 5 mois
- > 5 mois





La COVID-19 est-elle à l'origine d'une baisse des effectifs JSP (difficultés de recrutement, démissions,...) ?

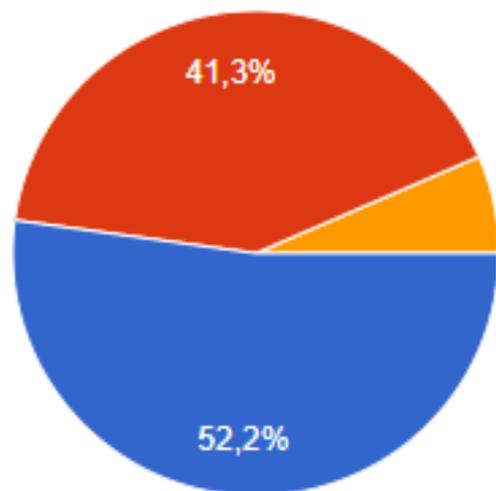
82 réponses





Si oui, pouvez vous la chiffrer :

46 réponses



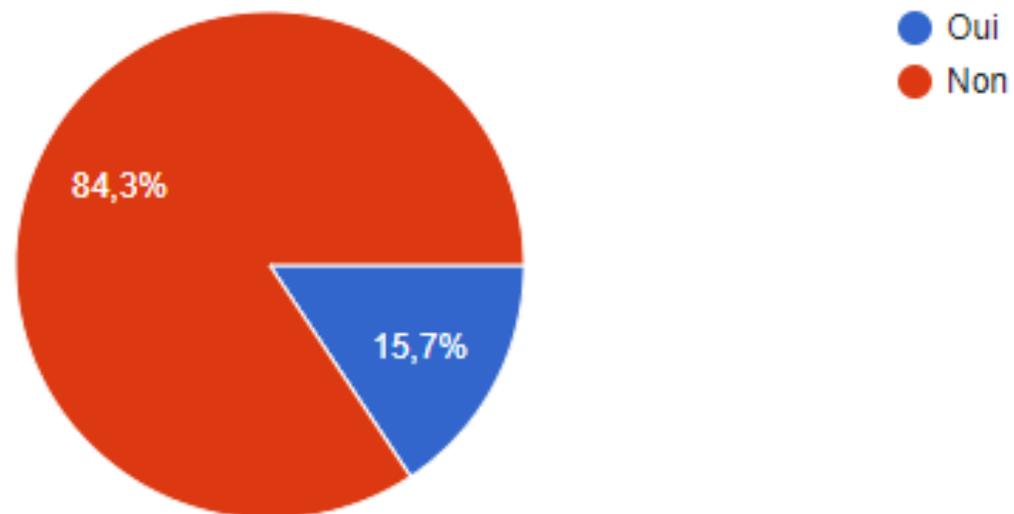
- < 10%
- entre 10 et 20%
- entre 20 et 30 %
- > 30 %





Pensez vous réaliser une année dite "blanche", c'est à dire maintenir le JSP dans son cycle actuel à la rentrée de la saison 2021-2022 ?

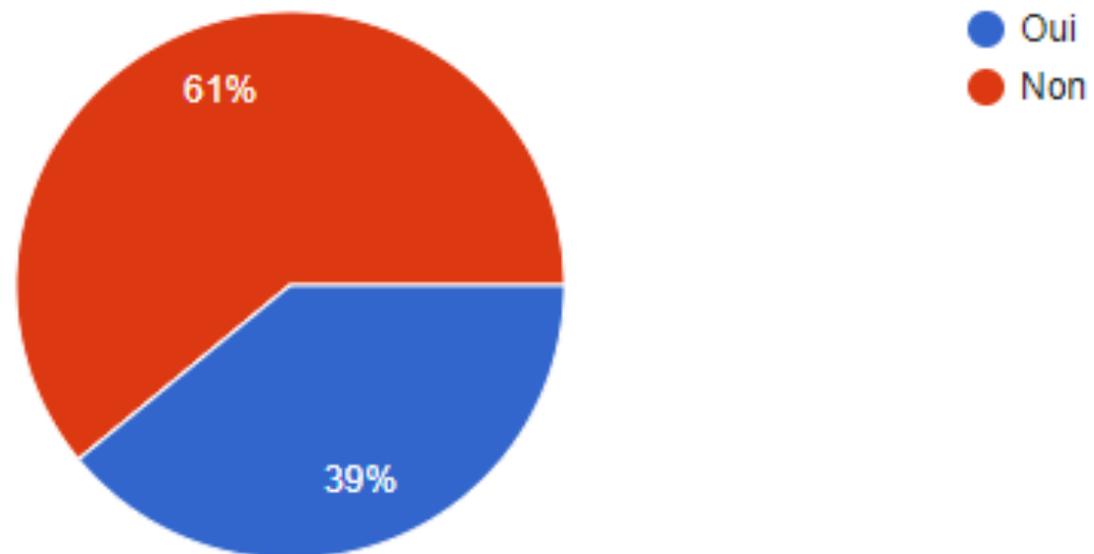
83 réponses





La COVID-19 est-elle à l'origine d'une baisse des effectifs de l'encadrement des JSP ?

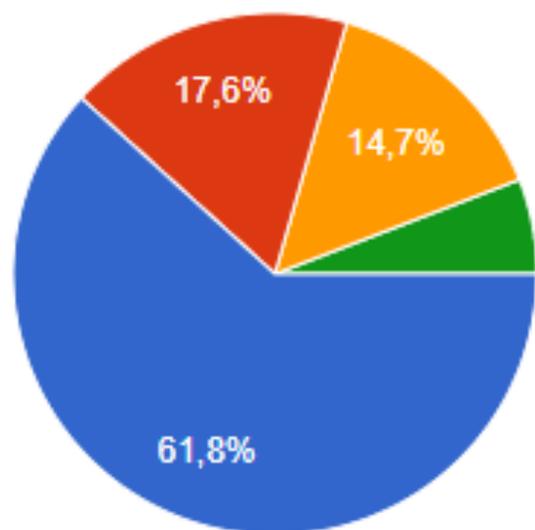
82 réponses





Si oui, pouvez vous la chiffrer :

34 réponses



- baisse < 10% du personnel d'encadrement
- entre 10 et 20% de baisse du personnel d'encadrement
- entre 20 et 30 % de baisse du personnel d'encadrement
- > 30 % de baisse du personnel d'encadrement





Comment le SDIS et l'UDSP/ADJSP va t-il organiser le BNJSP pour la saison actuelle (report, dispositions particulières,...)

79 réponses

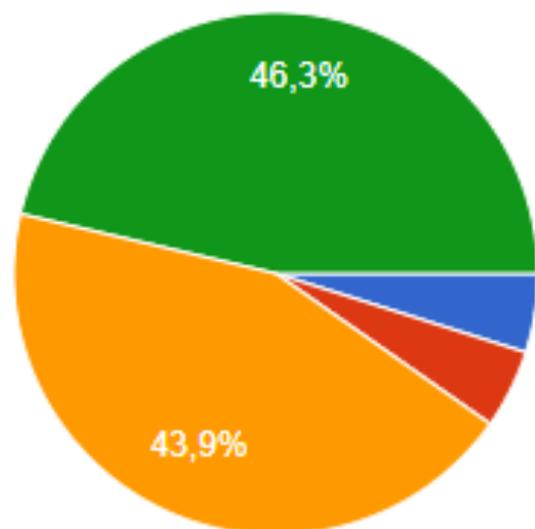
- Déjà réalisé
- Report en fin d'année
- Réalisation en plusieurs groupes
- Évaluations dans les sections par autres animateurs
- Aménagement des épreuves
- Stage préparatoire
- Formation continue





Dans la prise des décisions impactant l'activité des JSP, la collaboration UDSP/ADJSP et SDIS a été :

82 réponses



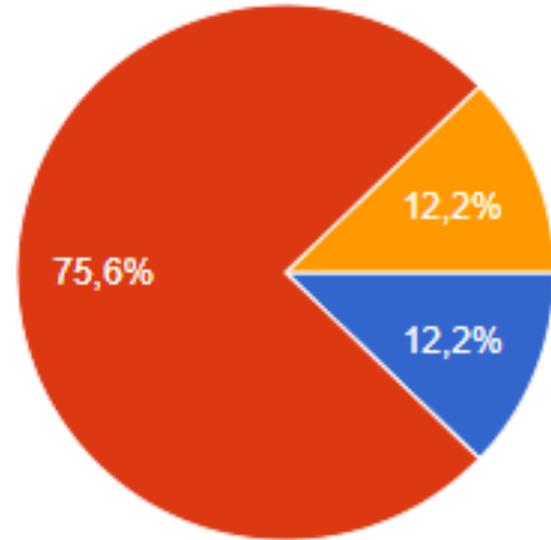
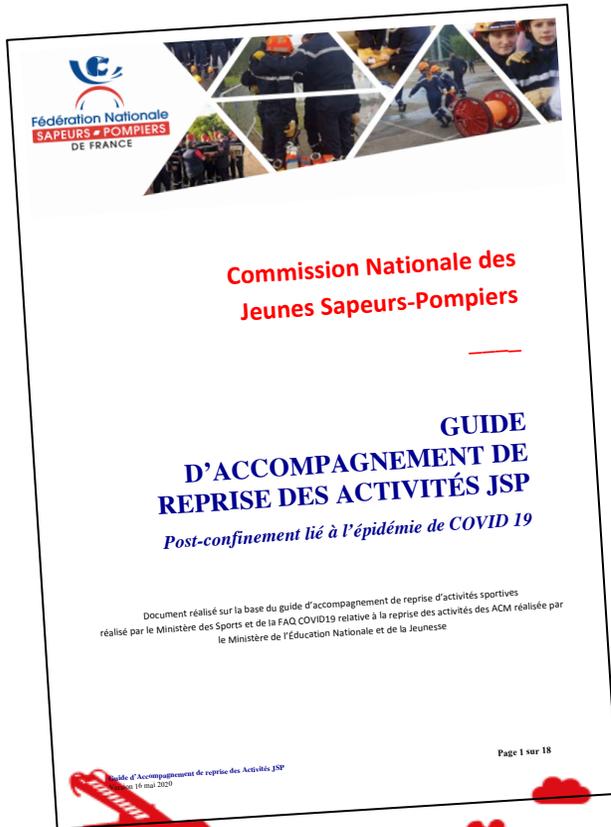
- Inexistante
- Insuffisante
- Bonne
- Excellente





Dans le cadre des reprises d'activité après confinement, avez-vous utilisé le guide élaboré par la commission nationale JSP ?

82 réponses



- Oui, tel qu'il était proposé
- Oui, en le complétant de mesures locales
- Non





Observations libres et/ou propositions liées à la gestion des activités JSP pendant la crise sanitaire :

42 réponses

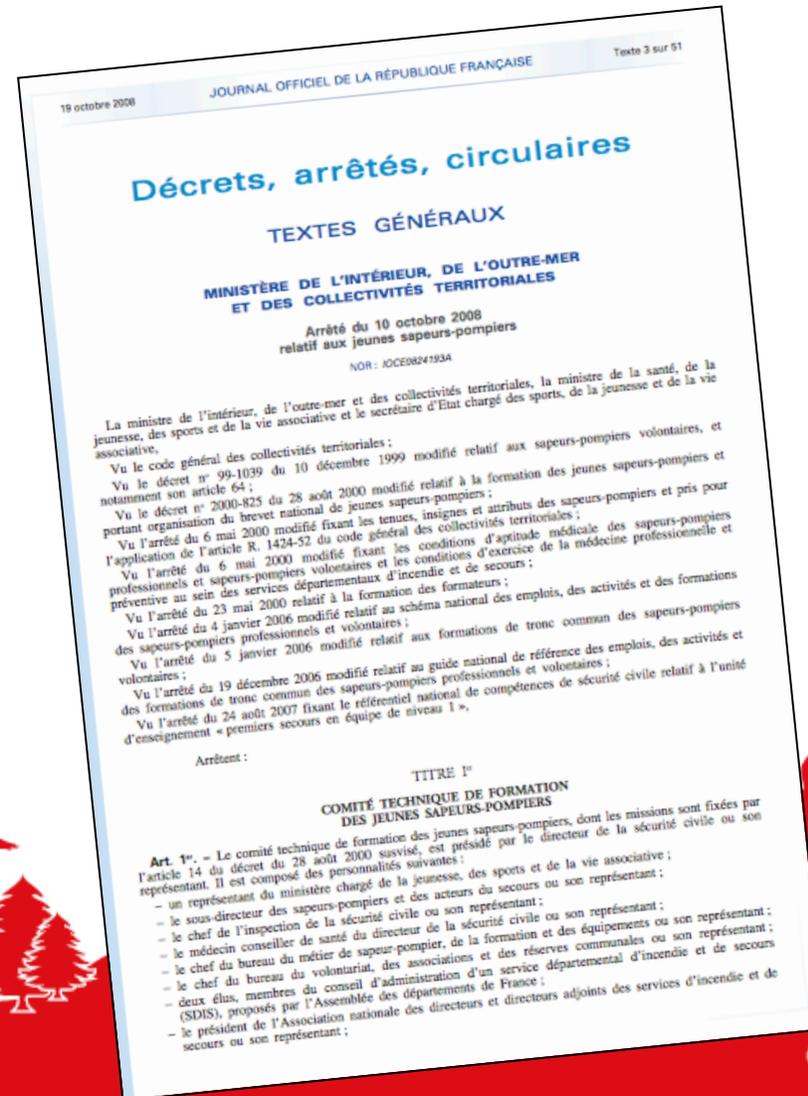
- Manque de position nationale (3)
- Confiance aux sections sur les règles de sécurité à appliquer (2)
- Démotivation chez les JSP et AJSP (10)
- Attente de l'arrêté comme en 2020 (1)
- Améliorer la FOAD FNSPF (avatar, vidéo...)(3)
- Continuer la gratuité de la FOAD (2)
- Demande de précision sur les évaluations 2021 (1)



8. PRÉSENTATION DES DERNIÈRES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES & DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION & D'ÉVALUATION



LE NOUVEAU DÉCRET (ABROGE ET REMPLACE LE DÉCRET 2000-825) ET LE NOUVEL ARRÊTÉ RELATIF À LA FORMATION



NOUVEAU DÉCRET RELATIF AUX JSP (ABROGE ET REMPLACE LE DÉCRET 2000-825)

➤ Article 1

L'union départementale de sapeurs-pompiers ou, à défaut, l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers peut être habilitée à la formation des jeunes sapeurs-pompiers par le représentant de l'État dans le département, **sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours**, dans les conditions prévues par arrêté des ministres chargés de la sécurité civile et de la jeunesse.

➤ Article 2

L'organisme habilité encadre des jeunes de onze à dix-huit ans en vue de développer leur esprit de solidarité, de leur proposer toutes activités concourant à leur plein épanouissement et de les sensibiliser aux valeurs portées par les sapeurs-pompiers. Il peut être organisé en sections locales.

Il dispense une formation théorique et pratique essentiellement fondée sur l'engagement citoyen, l'entraînement sportif et l'apprentissage des techniques propres aux sapeurs-pompiers.

Il est ouvert aux jeunes de nationalité étrangère

La délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier valide ce cursus de formation. Les épreuves permettant cette délivrance sont organisées par le service d'incendie et de secours, **avec le concours de l'organisme habilité**.

La durée, l'organisation, le contenu de la formation et des épreuves permettant la délivrance du brevet national sont définis à l'arrêté prévu à l'article 1^{er}





➤ **Article 3**

La nature ou l'exercice des activités des jeunes sapeurs-pompiers doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux mineurs prévues aux articles D. 4153-15 à D. 4153-37 du code du travail.

➤ **Article 4**

L'organisme habilité s'assure de l'encadrement des formations par des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers, majeurs et titulaires de la formation définie par arrêté des ministres chargés de la sécurité civile et de la jeunesse, ou par toute personne majeure reconnue compétente dans les domaines de la formation aux jeunes.

~~Les sapeurs-pompiers désignés par leur autorité d'emploi ou de gestion pour une mission programmée d'encadrement de jeunes sapeurs-pompiers sont considérés en service en cas d'accident ou de maladie contractée à l'occasion de cette activité.~~



➤ **Article 5**

La qualité de jeune sapeur-pompier et l'engagement de sapeur-pompier volontaire ne sont pas compatibles, excepté pour les jeunes effectuant la scolarité du baccalauréat professionnel métiers de la sécurité.

➤ **Article 6**

Les jeunes sapeurs-pompiers peuvent participer aux diverses manifestations officielles aux côtés des représentants des services d'incendie et de secours.

➤ **Article 7**

Il est institué un comité national appelé à donner son avis sur le cadre réglementaire et pédagogique de la formation applicable aux jeunes sapeurs-pompiers et aux jeunes marins-pompiers, présidé par le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ou son représentant.

Il est également institué au sein de chaque service départemental ou territorial d'incendie et de secours un comité pédagogique départemental chargé notamment d'assurer la continuité pédagogique dans l'organisation de la formation et des modalités d'évaluation, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Leurs compositions sont fixées à l'arrêté prévu à l'article 1^{er}.



➤ Article 8

Le présent décret et son arrêté d'application sont applicables à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris sous réserve des dispositions suivantes :

L'organisme pouvant être habilité est l'association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris encadrant les jeunes sapeurs-pompiers de Paris. Elle est habilitée par le préfet de police, sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Les références au directeur départemental des services d'incendie et de secours sont remplacées par les références au général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Les références au comité pédagogique départemental sont remplacées par les références au comité pédagogique de l'unité.



➤ Article 9

Le présent décret et son arrêté d'application sont applicables au bataillon de marins-pompiers de Marseille sous réserve des dispositions suivantes :

L'organisme pouvant être habilité est l'association des jeunes marins-pompiers de Marseille. Elle est également habilitée par le représentant de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône, sur proposition de l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Les références aux sapeurs-pompiers sont remplacées par les références aux marins-pompiers.

Les références au directeur départemental des services d'incendie et de secours sont remplacées par les références à l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Les références au comité pédagogique départemental sont remplacées par les références au comité pédagogique de l'unité.



➤ Article 10

Le présent décret et son arrêté d'application sont applicables en Polynésie française sous réserve des dispositions suivantes :

L'organisme pouvant être habilité est l'association de jeunes sapeurs-pompiers de Polynésie française. Elle est habilitée par le représentant de l'État en Polynésie française, sur proposition du directeur de la défense et de la protection civile. Les références au directeur départemental des services d'incendie et de secours sont remplacées par des références au chef de service du représentant de l'État en Polynésie française, directeur de la défense et de la protection civile. Les références au comité pédagogique départemental sont remplacées par les références au comité pédagogique de Polynésie française.

➤ Article 11

Le présent décret et ses arrêtés d'application sont applicables en Nouvelle-Calédonie sous réserve des dispositions suivantes :

L'organisme pouvant être habilité est l'union des pompiers calédoniens. Elle est habilitée par le représentant de l'État en Nouvelle-Calédonie, sur proposition du directeur de cabinet.

Les références au directeur départemental des services d'incendie et de secours sont remplacées par des références au chef de l'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité.

Les références au comité pédagogique départemental sont remplacées par les références au comité pédagogique de Nouvelle-Calédonie.



➤ Article 12

Le présent décret et son arrêté d'application sont applicables à Saint-Barthélemy sous réserve des dispositions suivantes :

L'organisme pouvant être habilité est l'association de jeunes-pompiers de Saint-Barthélemy. Elle est habilitée par le représentant de l'État à Saint-Barthélemy, sur proposition du responsable du service d'incendie et de secours de la collectivité.

Les références au directeur départemental des services d'incendies et de secours sont remplacées par les références au responsable du service d'incendie et de secours.

Les références au comité pédagogique départemental sont remplacées par les références au comité pédagogique de Saint-Barthélemy.

➤ Article 13

Le décret n°2000-825 du 28 août 2000 relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers est abrogé.



NOUVEL ARRÊTÉ FORMATION

➤ Article 1:

La formation des jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes marins-pompiers fait l'objet d'un référentiel national de formation, qui définit l'organisation et le contenu des cycles de formation, et d'un référentiel national d'évaluation qui fixe le contenu des épreuves permettant de délivrer le brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier ainsi que leurs modalités d'évaluation.

Ces référentiels sont publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur.

➤ Article 2:

L'habilitation des organismes prévue à l'article 2 du décret du XX susvisé est délivrée par le représentant de l'État dans le département pour une durée de trois ans dès lors que :

- l'équipe pédagogique est constituée conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du X précité ;
- la formation dispensée est conforme au référentiel national de formation précité.



➤ Article 3:

La formation des jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes marins-pompiers est accessible aux jeunes âgés de onze à dix-huit ans et justifiant :

- d'une autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale, lorsqu'ils sont mineurs ;
- d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Le suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes des jeunes fait l'objet d'un livret de suivi individuel du parcours de formation conforme au modèle défini dans le référentiel national d'évaluation.

➤ Article 4:

L'organisme habilité présente les candidats au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

Les épreuves permettant la délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier sont ouvertes aux jeunes ayant suivi la totalité de la formation, ~~âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus dans l'année civile d'organisation de ces épreuves~~ dans l'année civile de leurs seize ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs dix-huit ans.

Elles sont organisées par le service d'incendie et de secours, conformément au référentiel national d'évaluation précité.

~~Pour pouvoir participer à ces épreuves, les candidats doivent remplir les conditions médicales correspondant au minimum à un profil D au sens de l'arrêté du 6 mai 2000 susvisé. Les visites médicales nécessaires sont organisées par le service d'incendie et de secours dans les six mois précédant les épreuves, en lien avec l'organisme habilité.~~



NOUVEL ARRÊTÉ FORMATION

➤ Article 5:

Le jury des épreuves de délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier est présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant. Sa composition est définie,-est défini dans le référentiel national d'évaluation.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsqu'au moins cinq membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Le jury peut, lors de ses délibérations, s'appuyer sur les évaluations et appréciations figurant dans le livret de suivi individuel et, en tant que de besoin, sur les observations des évaluateurs et de l'équipe pédagogique.

➤ Article 6 :

Tout candidat déclaré admis par le jury reçoit le diplôme du brevet national de jeune sapeur-pompier délivré par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, conforme au modèle défini dans le référentiel national d'évaluation précité.



En cas d'échec lors des évaluations, constaté par le jury compétent, le jeune sapeur-pompier est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois aux épreuves non réussies, dans un délai de douze mois, sans toutefois dépasser l'âge limite fixé par l'article XXX du présent arrêté. En cas de nouvel échec, constaté par le jury compétent, l'épreuve est invalidée. Le jeune sapeur-pompier doit alors suivre à nouveau la formation correspondant à cette épreuve et représenter les épreuves avant l'âge limite fixé par l'article XXX du présent arrêté. Le candidat conserve le bénéfice des unités de valeurs ou modules de formation qui ont été acquis précédemment.

SUPPRIMER DE L'ARRÊTER ET AJOUTER DANS LE RNE

Un jeune sapeur-pompier peut être évalué dans un autre département que son département d'origine, sous réserve qu'une convention existe entre les deux services d'incendie et de secours concernés.

SUPPRIMER DE L'ARRÊTER ET AJOUTER DANS LE RNE



NOUVEL ARRÊTÉ FORMATION

➤ Article 7: NOUVEL ARTICLE

A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'organiser les épreuves de délivrance du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, le directeur départemental des services d'incendie et de secours peut, après avis du comité pédagogique départemental, organiser une délibération du jury en vue de la délivrance de ce brevet après vérification des connaissances et aptitudes telles qu'elles ressortent des évaluations et appréciations figurant dans le livret de suivi individuel des intéressés.



NOUVEL ARRÊTÉ FORMATION

➤ Article 8 :

COMPOSITION MODIFIÉE

Le comité national des jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes marins-pompiers défini au premier alinéa de l'article 7 du décret du XX précité est présidé par le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ou son représentant et il est composé des membres suivants :

- un représentant de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- le chef du bureau de la doctrine, de la formation, et des équipements ou son représentant ;
- le chef du bureau des sapeurs-pompiers volontaires et de l'engagement citoyen ou son représentant ;
- un élu, membre d'un conseil d'administration d'un service d'incendie et de secours, désigné par l'Assemblée des départements de France ;
- le président de l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ou son représentant ;
- trois représentants d'organismes habilités désignés par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;
- un représentant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris désigné par le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- un représentant du bataillon de marins-pompiers de Marseille désigné par l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Le comité national peut s'adjoindre, en tant que de besoin, le concours de toute personne dont la compétence s'avérerait utile à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres

NOUVEL ARRÊTÉ FORMATION

➤ Article 9 : NOUVEL ARTICLE

Le comité pédagogique départemental des jeunes sapeurs-pompiers défini au deuxième alinéa de l'article 7 du décret du XX précité est présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant et il est composé des membres suivants :

- le président de l'organisme habilité ou son représentant ;
- le médecin-chef ou son représentant ;
- le responsable de la formation des jeunes sapeurs-pompiers au sein de l'organisme habilité ;
- le chef du service chargé de la formation du service d'incendie et de secours ou son représentant ;
- un ou plusieurs responsables de section de jeunes sapeurs-pompiers ;
- un ou plusieurs animateurs de jeunes sapeurs-pompiers ;
- un ou plusieurs sapeurs-pompiers titulaires a minima du niveau 2 de la formation d'encadrement des activités physiques.

Le comité pédagogique départemental peut s'adjoindre, en tant que de besoin, le concours de toute personne dont la compétence s'avérerait utile à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



NOUVEL ARRÊTÉ FORMATION

➤ Article 10:

La tenue du jeune sapeur-pompier ou du jeune marin-pompier portée lors de la participation aux séances de formation, aux manifestations sportives et aux cérémonies comprend au minimum :

- la combinaison ou l'ensemble deux pièces de manœuvre **en tissu de couleur bleu marine** ;
- le pull-over ou le sweat-shirt ou le polo ou le tee-shirt ;
- les bottes de protection avec ou sans lacets ;
- les gants de protection ;
- la casquette de couleur rouge ou **le calot** ;
- le casque de protection de **type A conforme au référentiel technique « vêtement et équipement de protection pour sapeurs-pompiers »** ou **le casque conforme à la norme NF EN 397 avec jugulaire, de couleur orange avec inscription « jeunes sapeurs-pompiers »** ou **« jeunes marin-pompiers »** ;
- la tenue de sport.

La tenue est adaptée en fonction des activités de formation, des conditions climatiques et du règlement intérieur de l'organisme habilité.

Un galon auto-agrippant de poitrine identifie le cycle de formation en cours d'acquisition par le jeune sapeur-pompier ou marin-pompier.





Présentation du référentiel de formation

- Ajout pour l'ensemble des séquences des cycles 1, 2, 3 & 4, des compétences et savoir agir issus du RNAC équipier SPV version du 22 août 2019.
- MAJ pour l'ensemble des séquences des Habiletés-Attitudes et Connaissances issues du RNAC équipier SPV version du 22 août 2019.
- MAJ des séquences pédagogiques conformément à l'abrogation de certains GNR et à la parution des GTO/GDO (GDO feux de structure, GTO « Établissements & techniques d'extinction », GTO « Engagement en milieu vicié », GTO « Sauvetages et mises en sécurités »).
- Remplacement des SDIS par SIS.
- Remplacement du module « opérations diverses » par « Protection des personnes des biens et de l'environnement »





- CYCLE 1 -



MODULE PROMPT SECOURS :

Remplacement du module Prompt Secours JSP1 par le PSC1

MODULE INCENDIE:

Protection individuelle et collective :

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Présentation des différents appareils de protection respiratoire (Fiche JSP1 – INC – A1)*
- *Description, composition et fonctionnement de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert (Fiche JSP1 – INC – A2)*

Sauvetages et Mises en sécurités :

Modification du contenu pédagogique de la séquence

- *Le matériel de sauvetages et de mises en sécurités» - Fiche JSP1 – INC – B1 et B2*

Alimentation, établissements, extinction

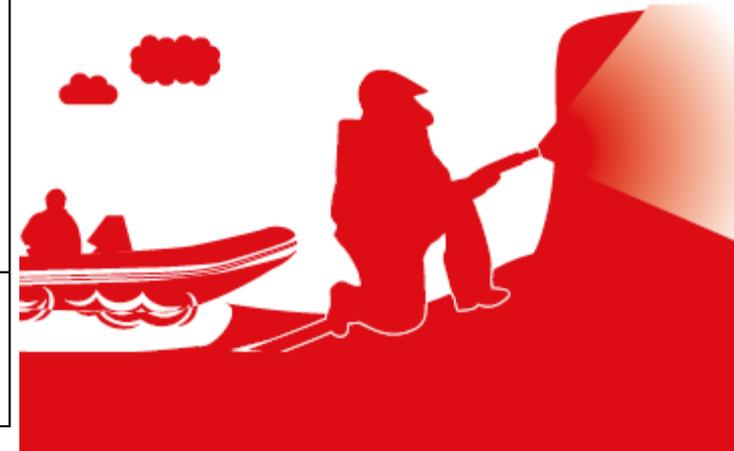
Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Principe de la défense extérieur contre l'incendie - les points d'eau incendie – les points d'aspiration naturels et artificiels (Fiche JSP1 – INC – C2)*
- *La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie (Fiche JSP1 – INC – C3)*





MODULES	CONNAISSANCES A ACQUERIR
Module Prévention et Secours Civique de niveau 1	Prévention et Secours Civique de niveau 1 (Fiche JSP1 – PSC – A1) <ul style="list-style-type: none"> - Protection - Alerte et Protection des Populations - Malaise - Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger - Hémorragie externe - Perte de connaissance - Arrêt cardiaque - Plaies - Brûlures - Traumatismes
Module Incendie	Protection individuelle et collective <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle (Fiche JSP1 – INC – A1) - Présentation des différents appareils de protection respiratoire & description, composition et fonctionnement de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert (Fiche JSP1 – INC – A2) Sauvetages et mises en sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels de sauvetages et de mises en sécurité (Le LSPCC et les autres matériels de sauvetage) (Fiche JSP1 – INC – B1) - Les matériels de sauvetages et de mises en sécurité : La description des échelles à main (Fiche JSP1 – INC – B2) Alimentation, établissements, extinction <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels de lutte contre l'incendie (Fiche JSP1 – INC – C1) - Les principes de la défense extérieure contre l'incendie - les points d'eau incendie (Fiche JSP1 – INC – C2) - La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie (Fiche JSP1 – INC – C3)
Module Protection des Personnes des Biens et de l'Environnement	Néant
Module Engagement Citoyen et Acteurs de la Sécurité Civile	L'engagement citoyen et le réseau associatif <ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs et l'éthique des JSP (Fiche JSP1 – SC – A1) - Le réseau associatif fédéral (Fiche JSP1 – SC – A2) - Le rôle du réseau associatif et ses valeurs (Fiche JSP1 – SC – A3) - L'engagement citoyen (Fiche JSP1 – SC – A4) - Les protocoles et cérémonies (Fiche JSP1 – SC – A5) La prévention des risques et la sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Les comportements qui sauvent (Fiche JSP1 – SC – B1) Organisation et missions du SDIS <ul style="list-style-type: none"> - Les grades (Fiche JSP1 – SC – C1)
Module Activités Physiques et Sportives	Activités physiques et sportives <ul style="list-style-type: none"> - La préparation physique à l'activité de sapeur-pompier (Fiche JSP1 – APS – A1) - Les objectifs de l'activité physique chez les sapeurs-pompiers (Fiche JSP1 – APS – A2)





- CYCLE 2 -



MODULE PROMPT SECOURS :

Cadre juridique

Notions élémentaires

Sécurité

Bilans

Détresses vitales

Pour des raisons logistiques, pédagogiques, organisationnelles et après validation et sous la responsabilité du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt en cycles 2, 3 ou 4.

MODULE INCENDIE:

➤ **Protection individuelle et collective :**

Modification du contenu pédagogique des séquences

- Les contraintes liées à l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant (Fiche JSP2 – INC – A1)
- Préparation à l'engagement (Fiche JSP2 – INC – A2)





➤ **Sauvetages Mises en sécurités**

Modification du contenu pédagogique des séquences:

- Les techniques de sauvetages et de mises en sécurités (Fiche JSP2 – INC –B1)
- L'utilisation des échelles à coulisse(Fiche JSP2 – INC – B2)

➤ **Alimentation, établissements, extinction**

Modification du déroulé pédagogique (ordre des séquences), du contenu sur les établissements et ajout de deux séquences (différents agents extincteurs et procédés d'extinction)

- La Combustion (Fiche JSP2 – INC –C1)
- Modes de propagation (Fiche JSP2 – INC – C2)
- Comportement et réaction au feu (Fiche JSP2 – INC –C3)
- Les différents agents extincteurs (fiche JSP2 – INC- C4) : Auparavant JSP3
- Les procédés d'extinction (fiche JSP2 – INC- C5) : Auparavant JSP3
- Règles d'établissement des tuyaux (Fiche JSP2 – INC –C6)
- Les établissements (ETB1, ETB2 & ETB3 de plain-pied) (Fiche JSP2 – INC –C7)
- Les engins d'incendie et de secours (Fiche JSP2 – INC –C8)

MODULE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT:

Modification du contenu pédagogique de la séquence

Matériel d'éclairage » - Fiche JSP2 – DIV – A2





MODULES	CONNAISSANCES A ACQUERIR OU A ENTREtenir
Module Equipier Prompt Secours	<p>Prompt secours (Fiche JSP2 – PS – A1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions élémentaires - Bilans - Détresses vitales
Module Incendie	<p>Protection individuelle et collective</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes liées à l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant et la préparation à l'engagement (Fiche JSP2 – INC – A1) <p>Sauvetages et mises en sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de sauvetage et de mise en sécurité : l'utilisation du LSPCC (Fiche JSP2 – INC – B1) - L'utilisation des échelles à coulisse (Fiche JSP2 – INC – B2) <p>Alimentation, établissements, extinction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combustion (Fiche JSP2 – INC-C1) - Modes de propagation (Fiche JSP2 – INC-C2) - Comportement et réaction au feu (Fiche JSP2 – INC-C3) - Les différents agents extincteurs (fiche JSP2 – INC-C4) - Les procédés d'extinction (fiche JSP2 – INC-C5) - Règles d'établissement des tuyaux et les établissements (ETB1, ETB2 & ETB3 de plain-pied) (Fiche JSP2 – INC-C6) - Les engins d'incendie et de secours (Fiche JSP2 – INC-C7)
Module Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement	<p>Intervenir pour une mission de protection des personnes des biens et de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels d'épuisement et d'assèchement (Fiche JSP2 – PPBE – A1) - Matériels d'éclairage (Fiche JSP2 – PPBE – A2)
Module Engagement Citoyen et Acteurs de la Sécurité Civile	<p>La prévention des risques et la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'incendie et les risques liés aux accidents de la vie courante (Fiche JSP2 – SC – A1) <p>Organisation et missions du SDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les statuts des sapeurs-pompiers (Fiche JSP2 – SC – B1)
Module Activités Physiques et Sportives	<p>Activités physiques et sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation physique à l'activité de sapeur-pompier (Fiche JSP2 – APS – A1)





MODULE PROMPT SECOURS :

Bilans

Détresses vitales

Autres atteintes

Pour des raisons logistiques, pédagogiques, organisationnelles et après validation et sous la responsabilité du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt en cycles 2, 3 ou 4.

MODULE INCENDIE:

➤ **Protection individuelle et collective :**

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *L'engagement (Fiche JSP3 – INC – A2)*
- *Mise en œuvre et progression simple sous ARI (Fiche JSP3 – INC – A2)*
- *L'après engagement (Fiche JSP2 – INC – A2)*





- CYCLE 3 (SUITE)-



MODULE INCENDIE:

➤ Sauvetages et mises en sécurité

Modification du contenu pédagogique des séquences

- Les techniques de mise en œuvre du LSPCC (Fiche JSP3 – INC –B1)
- L'utilisation de l'échelle à crochets (Fiche JSP3 – INC –B2)

➤ Alimentation, établissements, extinction

Modification du contenu pédagogique des séquences

- Les établissements (ETB4, ETB5 & ETB6) (Fiche JSP3 – INC –C2)
- La mise en œuvre des PEI (hydrants, réalisation d'un dispositif d'aspiration,...) (Fiche JSP3 – INC – C3)
- ~~Les différents agents extincteurs (fiche JSP3 – INC –C4)~~ : Séquence déplacée en JSP2
- ~~Les procédés d'extinction (fiche JSP3 – INC –C5)~~ : Séquence déplacée en JSP2

MODULE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT:

Nouvelles séquences :

- Matériel de forçement (Fiche JSP3 – DIV – A2) : Nouvelle séquence
- ~~Typologie des ascenseurs (fiche JSP3 – DIV – A2)~~ : Séquences déplacées en JSP4





MODULES	CONNAISSANCES A ACQUERIR OU A ENTREtenir
Module Equipier Prompt Secours	Equipier Prompt secours (fiche JSP3 – PS- A1) <ul style="list-style-type: none"> - Bilans - Détresses vitales - Autres atteintes
Module Incendie	Protection individuelle et collective <ul style="list-style-type: none"> - Explosimétrie et coupure des fluides (fiche JSP3 – INC- A1) - L'engagement sous ARICO et l'après engagement (fiche JSP3 – INC- A2) - Les moyens radio (fiche JSP3 – INC- A3) Sauvetages et mises en sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de mise en œuvre du LSPCC (fiche JSP3 – INC- B1) - L'utilisation des échelles à crochets (fiche JSP3 – INC- B2) Alimentation, établissements, extinction <ul style="list-style-type: none"> - Notions élémentaires d'hydraulique (fiche JSP3 – INC- C1) - Caractéristiques et mise en œuvre des PEI (fiche JSP3 – INC- C2) - Les établissements (ETB4, ETB5 & ETB6) (fiche JSP3 – INC- C3) - Les moyens facilitant l'action des secours (fiche JSP3 – INC- C4)
Module Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement	Intervenir pour une mission de protection des personnes des biens et de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Matériels d'épuisement et d'assèchement (fiche JSP3 – PPBE - A1) - Matériels de forçement (fiche JSP3 – PPBE – A2)
Module Engagement Citoyen et Acteurs de la Sécurité Civile	La prévention des risques et la sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Les risques majeurs et les moyens d'alerte et d'information de la population (fiche JSP3 – SC- A1) Organisation et missions du SDIS <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et les missions du SDIS (fiche JSP3 – SC- B1)
Module Activités Physiques et Sportives	Activités physiques et sportives <ul style="list-style-type: none"> - La préparation physique à l'activité de sapeur-pompier (fiche JSP3 – APS - A1) - Hygiène de vie (fiche JSP3 – APS – A2)





MODULE PROMPT SECOURS :

Cadre juridique

Notions élémentaires

Sécurité

Bilan

Autres atteintes

Pour des raisons logistiques, pédagogiques, organisationnelles et après validation et sous la responsabilité du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt en cycles 2, 3 ou 4.

MODULE INCENDIE:

➤ **Alimentation, établissements, extinction**

Modification du contenu pédagogique des séquences

- Mise en œuvre de l'ARI (parcours opérationnel) (Fiche JSP4 – INC – A5)

- Phénomènes thermiques et techniques d'intervention (Fiche JSP4 – INC – C1)





MODULE INCENDIE:

➤ **Sauvetages et Mises en sécurités**

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *La préparation des sauvetages et des mises en sécurités (Fiche JSP4 – INC – B1)*
- *Sauvetage du sauveteur (Fiche JSP4 – INC – B2)*

➤ **Alimentation, établissements, extinction**

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Techniques d'autoprotection (Fiche JSP4 – INC – C4)*

Nouvelles séquences :

- *Utilisation des MEA dans le cadre d'un sauvetage/mise en sécurité (Fiche JSP4 – INC – D1)*
- *Utilisation des MEA dans le cadre d'une opération d'extinction (Fiche JSP4 – INC – D2)*





MODULE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT:

Nouvelles séquences :

- *Le matériel de tronçonnage et de découpe (Fiche JSP4 – PPBE – A2)*

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Intervention sur les ascenseurs (Fiche JSP4 – PPBE – A3))*

MODULE ENGAGEMENT CITOYEN ET ACTEURS DE LA SC

Nouvelles séquences :

- *La gestion du stress (Fiche JSP4 –SC – B2)*
- *Situation de harcèlement (Fiche JSP4 –SC – B3)*



CYCLE DE FORMATION 4 : JSP4



MODULES	CONNAISSANCES A ACQUERIR OU À ENTREtenir
Module Equipier Prompt Secours	Equipier Prompt secours (Fiche JSP4 – PS – A1) <ul style="list-style-type: none"> - Notions élémentaires - Bilans - Autres atteintes
Module Incendie	Protection individuelle et collective <ul style="list-style-type: none"> - Rôle de l'équipier au sein du binôme de reconnaissance (Fiche JSP4 – INC – A1) - Les différents types de risques et actions adaptées (Fiche JSP4 – INC – A2) - Préservation des traces et indices (Fiche JSP4 – INC – A3) - Notions de prévention appliquées à l'opération (Fiche JSP4 – INC – A4) - Mise en œuvre de l'ARI (Fiche JSP4 – INC – A5) Sauvetages et mises en sécurité <ul style="list-style-type: none"> - La préparation des sauvetages et des mises en sécurité et les techniques de sauvetages et des mises en sécurité (Fiche JSP4– INC – B1) - Sauvetage de sauveteur (fiche JSP4 – INC- B2) Alimentation, établissements, extinction <ul style="list-style-type: none"> - Phénomènes thermiques et techniques d'intervention (Fiche JSP4 – INC – C1) - Utilisation des lances (Fiche JSP4 – INC – C2) - Établissements spécifiques (Fiche JSP4 – INC – C3) - Techniques d'autoprotection (Fiche JSP4 – INC – C4) Utilisation des moyens élévateurs aériens - MEA <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des moyens élévateurs aériens dans le cadre d'un sauvetage / mise en sécurité (Fiche JSP4 – INC – D1) - Utilisation des moyens élévateurs aériens dans le cadre des opérations d'extinction (Fiche JSP4 – INC – D2)
Module Protection des Personnes des Biens et de l'Environnement	Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de protection des biens (Fiche JSP4 – PPBE – A1) - Matériel de tronçonnage et de découpe (Fiche JSP4 – PPBE – A2) - Intervention sur les ascenseurs (Fiche JSP4 – PPBE – A3) Intervenir pour une mission impliquant des animaux <ul style="list-style-type: none"> - La capture d'animaux (Fiche JSP4 – PPBE – B1) - La neutralisation d'hyménoptères (Fiche JSP4 – PPBE – B2)
Module Engagement Citoyen et Acteurs de la Sécurité Civile	L'engagement citoyen et le réseau associatif <ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs et l'éthique des sapeurs-pompiers (Fiche JSP4 – SC – A1) Organisation et missions du SDIS <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration en centre d'intervention et de secours (Fiche JSP4 – SC – B1) - La gestion du stress (Fiche JSP4 – SC – B2) - Situation de harcèlement (Fiche JSP4 – SC – B3)
Module Activités Physiques et Sportives	Activités physiques et sportives <ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs de la condition physique (Fiche JSP4 – APS- A1) - La préparation physique aux épreuves du brevet de JSP et à l'activité de sapeur-pompier (Fiche JSP4 – APS- A2)





Présentation du référentiel d'évaluation

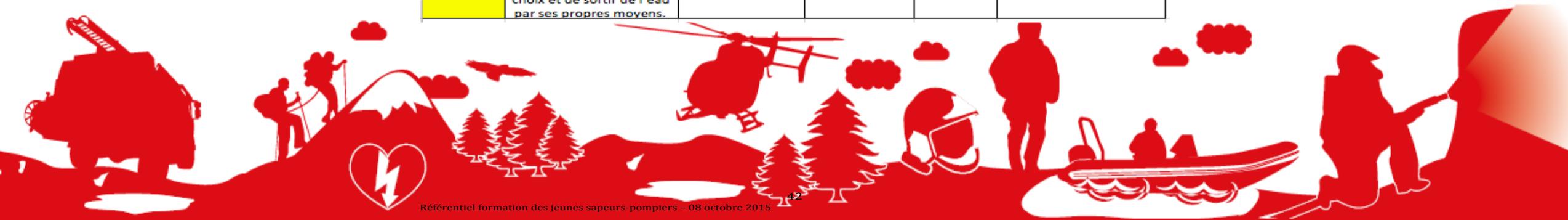
- **Modification des épreuves écrites des évaluations formatives des cycles 2 et 3 (QCM et JSP 2 et QROC en JSP3);**
- **Suppression de l'épreuve écrite au BNJSP;**
- **Modification des épreuves physiques et sportives**





HOMME						
Note	Épreuve aquatique de sauvegarde individuelle	Épreuve d'endurance cardio-respiratoire	Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs			Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier
			CORDES		TRACTIONS	
			5m B. S.	10m B/J		
A	≤1'30	≥2000 m	Si le JSP effectue une montée de corde de 5 mètres entièrement	Si le JSP effectue deux montées de corde de 5 mètres entièrement	≥5	≤1'50
B	>1'30 et nage une distance de 50 mètres sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et de sortir de l'eau par ses propres moyens.	<2000m et ≥1600 m	Si la distance est ≥ 3m	Si la distance est ≥ 5m	<5 et ≥ 2	>1'50 et ≤ 2'30

FEMME					
Note	Épreuve aquatique de sauvegarde individuelle	Épreuve d'endurance cardio-respiratoire	Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs		Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier
			CORDES 5m B. S. ou B+J	TRACTIONS	
A	≤1'30	≥2000 m	Si la JSP effectue une montée de corde de 5 mètres entièrement	≥3	≤ 2'10"
B	>1'30 et nage une distance de 50 mètres sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et de sortir de l'eau par ses propres moyens.	<2000m et ≥1600 m	Si la distance est ≥ 3m	<3 et ≥ 1	>2'10 et < 2'45





Le livret individuel de suivi du parcours de formation

En fin de formation, les éléments portés sur le document de traçabilité et de synthèse doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUISE ».

En fin des cycles 1, 2 & 3, un «plan d'actions» concourant à l'acquisition des compétences du JSP sera élaboré pour les compétences «non acquises» ou «en cours d'acquisition». Il est co-construit par l'équipe pédagogique et le JSP.

En fin du cycle 4, à l'issue du Brevet National de JSP, un «plan d'actions» concourant à l'acquisition des compétences non validées sera élaboré par l'équipe pédagogique en vue du rattrapage





Le livret d'auto-évaluation

- Le précédent dispositif est complété par un livret individuel d'auto-évaluation, qui est détenu et renseigné par le jeune sapeur-pompier.
- Ce dernier lui permet de notifier et de suivre l'acquisition de ses compétences au fur et à mesure du déroulement du cycle.
- Régulièrement, au cours du cycle, l'équipe pédagogique réalisera un bilan avec le JSP qui permettra d'adapter la formation. Ce dernier sera notifié sur les livrets individuel





5. INSCRIPTION DU BNJSP AU RNCP



LES ENJEUX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES





MODALITÉS

- Un mode d'enregistrement en profond changement depuis la loi n°2018-771 du 05/09/2018 :
 - La loi pose les principes d'une refondation du système de la certification professionnelle. Cette refondation s'appuie sur la commission de la certification professionnelle de « **France compétences** » et sur des critères d'enregistrement plus exigeants.
 - Art. L6113-5 et L6113-6 du Code du travail
 - Ord. n°2019-861 du 21/08/19 art. 1
- Une procédure unique d'enregistrement et de renouvellement :
 - L'enregistrement ne peut avoir lieu qu'après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle.
 - Art. L6113-5 et L6113-6 du Code du travail
 - Ord. n°2019-861 du 21/08/19 art. 1

La durée d'enregistrement au RNCP d'une certification professionnelle est de 5 ans

- Un dossier de demande d'enregistrement par téléprocédure à France compétences :
 - Art. R6113-8 du Code du travail
 - Arrêté du 04/01/19 art. 1





ENREGISTREMENT AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)

DIPLÔMES OU TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DÉLIVRÉS PAR L'ÉTAT

Sont enregistrés de droit par France compétences au RNCP :

- les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État, créés par décret et organisés par arrêté des ministères compétents, après avis des commissions professionnelles consultatives (CPC) ministérielles compétentes ;
- les diplômes et titres à finalité professionnelle de l'enseignement supérieur selon les règles spécifiques.

Sont enregistrés sur demande, les diplômes et titres à finalité professionnelle créés par des ministères certificateurs (ex : titres du ministère de l'Intérieur), à la demande de ces derniers et après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle.

Art. L6113-5 du Code du travail

Ord. n°2019-861 du 21/08/19 art. 1

décret n°2018-1172 du 18/12/18

ENREGISTREMENT SUR DEMANDE AU RNCP

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) délivré par une branche professionnelle permet de reconnaître qu'une personne maîtrise les savoirs et les savoir-faire correspondant à une qualification identifiée. On distingue aujourd'hui les CQP de branche et les CQP interbranche (CQPI).



LES ENJEUX DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LA SOCIÉTÉ

DÉFINITION AU NIVEAU EUROPÉEN :

La recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie définit la certification comme « résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède des acquis d'apprentissage correspondant à une norme donnée ». Les acquis sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences.

Recommandation du 22/07/17 du Conseil (JOUE C 189 du 15/06/17)

DÉFINITION DANS LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE :

Sont dénommées comme formations certifiantes, les formations sanctionnées par :

- une certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles ;
- l'acquisition d'un bloc de compétences;
- une certification enregistrée au Répertoire Spécifique.

Les autres formations peuvent faire l'objet « d'une attestation » dont le titulaire peut se prévaloir.

Art. L6313-7 du Code du travail

Loi n°2018-771 du 05/09/18 art. 4





NOTION DE « FINALITÉ PROFESSIONNELLE » :

Une certification « à finalité professionnelle » est une certification conçue et délivrée en fonction d'un objectif professionnel déterminé : exercer un métier précis (Certification enregistrée au RNCP) ou maîtriser une compétence professionnelle spécifique (certification enregistrée au Répertoire Spécifique).





LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DU RNCP

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est établi et actualisé par France compétences.

Art. L.6113-1 du Code du travail

Ord. n°2019-861 du 21/08/19 art. 1

Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

Elles sont définies notamment par trois référentiels :

- un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de « travail » (opérationnelles) et les activités exercées, les métiers ou emplois visés ;
- un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et connaissances, y compris transversales, qui en découlent ;
- un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

ATTENTION : les certifications professionnelles doivent obligatoirement être constituées de « **blocs de compétences** ».





LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Les blocs de compétences s'inscrivent dans une logique de parcours et de mobilité professionnels.

DÉFINITION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Les blocs de compétences concernent uniquement les certifications enregistrées dans le RNCP et sont :

- un ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évalués et validés.

Art. L6113-1 du Code du travail

Ord. n°2019-861 du 21/08/19 art. 1

DISPOSITIF DE FORMATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), au Plan de développement des compétences, à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et au Contrat de Professionnalisation, toutes les actions de formation ou bien de validation des acquis de l'expérience, faisant l'objet d'une validation de blocs de compétences.

Art. L6321-1, L6323-6 et L6411-1 du Code du travail

Loi n° 2018-771 du 05/09/18 art. 1, 4 et 8





INTRODUCTION DES BLOCS DE COMPÉTENCES DANS LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

La reconnaissance des blocs de compétences dans les diplômes professionnels induit une modification des règles qui sous-tendent la construction des référentiels.

Ainsi :

- à un bloc d'activités professionnelles (constitué d'une ou de plusieurs activités) correspond un bloc de compétences professionnelles ;
- à un bloc de compétences professionnelles, correspond une unité certificative

Les critères de « **gradation** » des compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle visée par la certification professionnelle présentée à l'enregistrement au RNCP font l'objet d'une catégorisation.

Trois types de descripteurs, identiques à ceux du cadre européen des certifications sont identifiées :

- la complexité des savoirs associés à l'exercice de l'activité professionnelle visée ;
- le niveau des savoir-faire, qui s'apprécie notamment en fonction de la complexité et de la technicité d'une activité dans un processus de travail;
- le degré de responsabilité et d'autonomie au sein de l'organisation.

Art. D6113-18 du Code du travail

Décret n°2019-14 du 08/01/19 art. 1





NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE QUALIFICATION

Ancienne nomenclature (1969)	Nouvelle nomenclature au 01.01.2019	Nouvelle nomenclature au 01.01.2020	Equivalence
-	Niveau 1		Savoirs de base
-	Niveau 2		-
Niveau V	Niveau 3		CAP
Niveau IV	Niveau 4		Bac
Niveau III	Niveau 5		Bac + 2/DUT/ BTS
Niveau II	Niveau 6		Licence
Niveau I		Niveau 7	Master
		Niveau 8	Doctorat





COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES POUR LES CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES PAR L'ÉTAT

Depuis septembre 2019, en application de la [loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel"](#), 11 commissions professionnelles consultatives (CPC) communes à plusieurs ministères ont été créés. Elles sont chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat.

- CPC "Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces"
- CPC "Arts, spectacles et médias"
- CPC "Cohésion sociale et santé"
- CPC "Commerce"
- CPC "Construction"
- CPC "Industrie"
- CPC "Mer et navigation intérieure"
- CPC "Mobilité et logistique"
- CPC "Services aux entreprises"
- CPC "Services et produits de consommation"
- CPC "Sport et animation"

Ces commissions émettent des **avis conformes** sur la création, la révision ou la suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle et de leurs référentiels, dans le ou les champs professionnels relevant de leurs compétences

Ces avis tiennent compte de l'évolution des qualifications, de leur usage dans le ou les champs professionnels concernés et de l'objectif de mise en cohérence des certifications professionnelles existantes.

Les ministères sont tenus d'obtenir un avis conforme pour créer ou rénover un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.





MERCI



SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE



www.pompiers.fr





6. INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ MSA



GALLET F2XR

Présentation FNSPF/JSP

Vendredi 18 juin 2021

MSA
The Safety Company



WHEN YOU GO IN, WE GO IN WITH YOU.

Présentation

GALLET **F2XR**



CARACTERISTIQUES

- Poids : **750gr**
- Taille unique : **52 à 65 cm**

Innovations majeures

- Eclairage intégré avec double faisceau (cible + spot) avec feu de position arrière et mode SOS
- Ecran oculaire intégré et ajustable
- Double ventilation (latérale et supérieure)
- Intérieur textile en une seule pièce, facile à retirer pour le nettoyage/séchage
- Protection latérales pour secours aquatique
- Plaque attribut conçue pour la personnalisation par tampographie



Innovation

Eclairage intégré L2XR

- 3 modes
 - **Proximité – 100 lumens > 6 heures**
 - Eclairage de zone/ambiance
 - **Spot – 150 lumens > 4 heures**
 - Suit le regard sur les longues distances
 - **Combiné – 250 lumens > 1h30 heures**
 - Pour la recherche et le sauvetage longue durée
- Mode réserve
 - **30 lumens > 45 mins**
- Equilibré avant / arrière
- Module avant directement connecté au bloc batteries situé à l'arrière (cable avec détrompeur et sécurité)
- Existe en version non-ATEX and ATEX, piles alcalines ou Li-ion
- Module peut être commandé séparément



Cible
7° angle – 150 lumens

Proximité
30° angle – 100 lumens

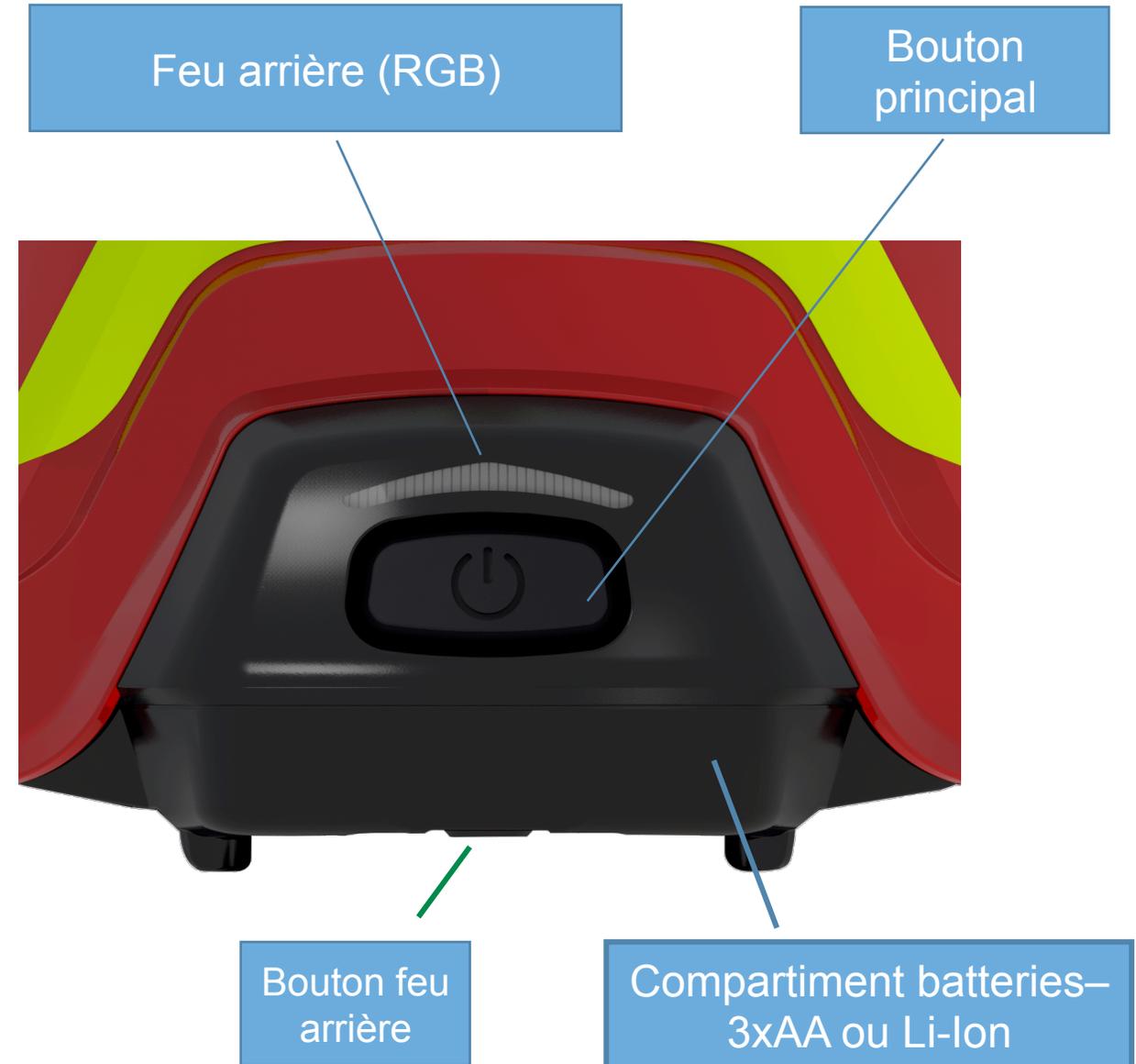
Module avant



Innovation

Eclairage intégré L2XR

- Mise en marche et arrêt intuitifs, même avec des gants
- Feu de position arrière
 - Pour l'identification ou la localisation des équipiers
- Versions du compartiment à piles
 - Bloc piles 3xAA : piles alcalines/ lithium jetables ou rechargeables (Ni-MH)
 - Bloc Li-ion (rechargeables)
- Mode d'alerte – Clignotant
 - Une pression longue sur l'interrupteur du feu arrière active le feu clignotant + le feu arrière.
- Facile à installer/enlever - aucun outil requis



Innovation

Ecran oculaire intégré

- Rétractable sous la calotte du casque
- Ajustable sur le visage
- Convient aux porteurs de lunettes correctrices
- Installation rapide dans le casque - aucun outil nécessaire
- Anti-rayures et antibuée sur les deux faces
- Filtre UV (EN170)
- EN14458:2018 - Visières haute performance



Innovation

Protections latérales Secours Aquatique

- Protections latérales pour les oreilles afin d'étendre la zone de couverture
- Obligation d'être conforme à la norme EN1385:2012 - Casque pour le canoë et les sports en eaux vives
- Conforme à la fois sur les embarcations non motorisées (EN1385) et sur les petites embarcations rapides (PAS028) Casque de sécurité maritime (clause 6)



Vendu avec la pochette

Certifications

Le F2XR est un casque qui ne répond pas seulement à une ou des normes, il répond d'abord à un besoin.



**Casques pour feux d'espaces naturels
EN16471:2015**



**Casques pour le secours technique
EN16473:2015**



**Casques d'alpinistes
EN12492:2012**



**Secours Aquatique
EN 1385:2012 + PAS028-2002**

GALLET F2XR – Les + pour les JSP

- Haute visibilité
 - Calotte orange fluo photolum
 - Stickers rétro jaunes fluo personnalisés
 - Plaque attribut spécifique **JSP**
- Ecran oculaire en option
 - Meilleure protection
- Lunette-masque améliorée
 - Meilleur confort, surtout pour les petits gabarits
- Intégration d'autres accessoires :



MSA soutient activement les JSP

- Un partenariat pérenne – via la FNSPF
- **Les JSP sont notre avenir !!** Nous souhaitons leur apporter le meilleur de la protection de la tête et surtout un emblème pour leur futur engagement SPV/SPP (le même casque)
- Soutien des équipes JSP sur le Congrès National (Rallye)
 - L'équipe gagnante remporte un lot de casques F2
 - Cette année, exceptionnellement, MSA s'engage à fournir un lot de casques F2XR aux **3 équipes gagnantes**
- MSA s'engage à **limiter son impact prix** pour les JSP
 - Hausse raisonnable vs. F2-XTREM (< 8%)
 - Remises quantitatives seront mises en place
- Le **F2-X-TREM reste disponible minimum jusqu'à fin 2023** (arrêt modèle), puis les pièces détachées seront assurées pendant une période de 5 ans minimum



GALLET F2XR – JSP

Autres version possibles



MERCI.
WHEN YOU GO IN, WE GO IN WITH YOU.





7. L'HISTOIRE DES JSP



MERCI



MERCI

Un grand merci à vous pour m'avoir aidé et soutenu dans ma démarche.

Pourquoi rechercher la genèse des sections de JSP en France

- Informations sur l'histoire des sapeurs-pompiers aux jeunes et leur famille, depuis deux ans, avec visite d'un musée ;
- On évoque dans nos mémoires beaucoup d'hommes qui ont façonné par leur engagement notre histoire (M. Dumouriez du Perier, capitaine Charles Michel, commandant Guesnet...) ;
- Et pourquoi ne pas citer celui ou ceux qui ont imaginé et mis en œuvre les premières sections dites « pupilles, minimales, petits pompiers... ».

ANCIEN HOTEL DES POMPES
—
DANS CETTE MAISON
EST MORT
LE 21 JUIN 1723
DU MOURIEZ DU PERIER
D'AIX EN PROVENCE
SOCIÉTAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE
DE 1686 À 1705
INTRODUCTEUR EN FRANCE
DE LA POMPE À INCENDIE
CRÉATEUR DU CORPS DES POMPIERS
DE LA VILLE DE PARIS





24 mars 1882



Cdt GUESNET

27 mars 1926

Les premiers jeunes pompiers

- Les traces les plus anciennes de jeunes sapeurs remontent :
 - Aux années 1870. (Beaume en 1844, des escouades d'élèves pompiers avec pour objectifs l'acquisition des habitudes de discipline, de dignité et d'amour du travail bien fait) ;
 - Pourquoi 1870 : En guerre contre les prussiens, Paris encerclé, ordre de mobilisation, les sapeurs-pompiers sont armés (garde nationale), nombreux sont ceux qui perdent la vie d'où le terme de pupilles pour les enfants (14/18 ans), inspirés des bataillons scolaires ;
 - Appelés aussi : « **novice** », « **apprenti** » ou « **élève pompier** » ;
 - Congrès de Royat (Royan) en 1901, proposition de création des compagnies de pupilles, refusée, reste initiative locale sous la responsabilité personnelle du chef de compagnie ;
 - En 1924, les pupilles d'Yssingeaux (Haute-Loire)
- ***Rebelote en 1938 on peut lire dans un article de la revue du sapeur-pompier « quelques corps ont cru pouvoir habiller et « faire jouer au pompier des enfants de moins de 16 ans »***

Début XXème siècle



Début XXème siècle



GRANDVILLIERS 1925

Début XXème siècle



Photo Denuit

Corps de Sapeurs-Pompiers de MARIGNY-le-CAHOUEI
La Clique - Les jeunes tambours

Naissance des sections de JSP

- **On retrouve la trace de celles-ci pendant et juste après la seconde guerre mondiale (1942/47) par la création de sections de « pupilles » dans le centre et l'est de la France (à partir de 10 ans, 6 ans pour les enfants de SP) ;**
- **L'éducation physique était la formation dominante : pyramide, cheval d'arçon, gymnastique au sol, ;**
- **Premières confrontations (concours) entre sections de pupilles lors des congrès ou manifestations inter départementales.**

Guide de recherche

- Article paru en 1972, dans le livre « Courage et dévouement » ed. Larieu et Bonnel
- **En 1972, 45 sections existent dans une vingtaine de départements, elles regroupent au total 2000 jeunes.**
- **Corrèze** : Tulle (1953), Ussel (1962) , Objat (1961) , Brive (1967) ;
- **Creuse** : Aubusson, Guéret
- **Dordogne** : Terrasson (1954) ;
- **Doubs** : Pontarlier (1958/1959) ;
- **Indre et Loire** : Chinon, Neuillé-Pont-Pierre, St Epain
- **Isère** : Vienne (1942) ;
- **Jura** : Dole (1954), Lons le Saunier (1959) ;
- **Haute-Marne** : Langres

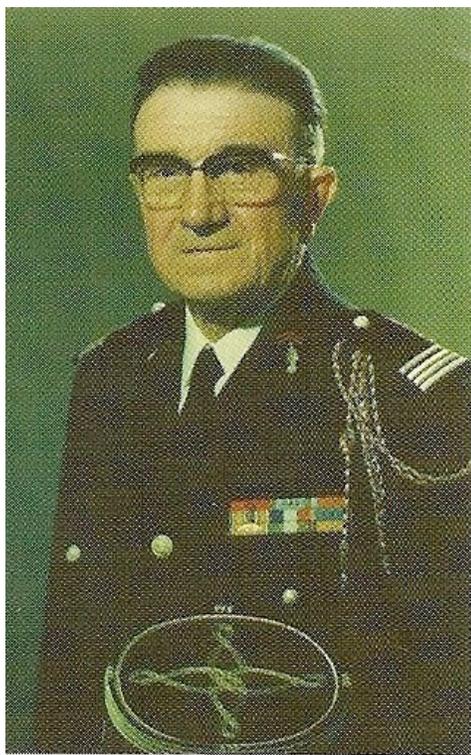
- **Oise** : Beauvais, Breteuil/Noye, Clermont de l'Oise (1957), Crèvecœur le Grand, Crépy en Valois
- **Pas de Calais** : Fruges
- **Puy de Dôme** : Ambert, Giat, Thiers
- **Bas Rhin** : Wissembourg
- **Rhône** : Ste Foy les Lyon (1947), Villefranche sur Saône
- **Haute Saône** : Gray (1951)
- **Saône et Loire** : Autun, Digoin, Ecuisses, Gévelard, Macon, Monceau les Mines, Mont Chanin
- **Haute Savoie** : Annecy 1954/1955), Annemasse (1958), Thonon les Bains
- **Seine et Marne** : La Ferté sous Jouarre (1956), La grande Paroisse (1964), Melun (1973)
- **Les Yvelines** : Aubergenville

Création section de JSP : pupilles/ minimes/petits pompiers



- La plus ancienne VIENNE (Isère) 1942 ;
- L'existence officielle date du 28 septembre 1942, par décision du conseil d'administration du CS ;

Création section de JSP : pupilles



- Le lieutenant Joseph-Louis GOUBET, adjoint au chef de centre de Vienne fonde la section des Pupilles des SP de Vienne ;
- Fondateur du groupe sportif des sapeurs-pompiers de Vienne ;
- Ouvert aux jeunes en 1941.

1942



Vienne (Isère)





1947



Ste Foy Les Lyon

Réunion du 14 juillet 1947

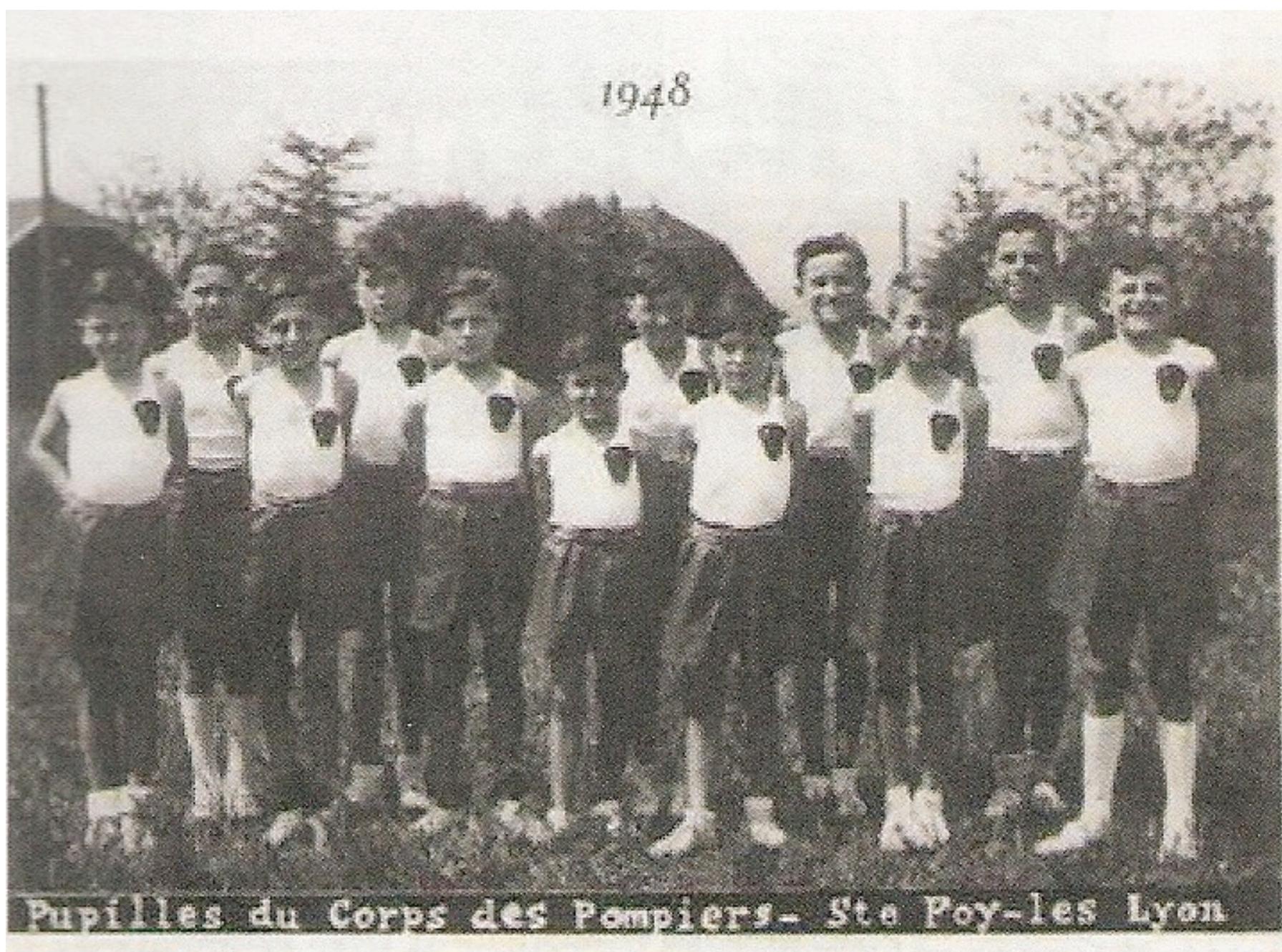
Le 14 juillet à 8 heures une manifestation
a eu lieu sur la place Lavoisier. M. Wilson, et une
autre ensuite à 9 heures à la Plaine, puis ce
fut le traditionnel cake-croute, offert par la mu-
nicipalité et présidé par M. le Maire Riphumog
et adjoints Linsage et Caron, et la subdivision
en complet, M. le maire après avoir remis
la médaille d'or à l'adjudant-chef Martinet
très ému; a félicité la subdivision pour son
beau succès au concours de l'Arbette.

Après avoir eu premier prix pour sa tenue
en prise d'honneur, pour sa manœuvre
et félicitation du jury. M. le Maire
leur promet son entier concours et nous deman-
de de faire encore mieux l'année prochaine
Il est ensuite décidé de former une section
de pupilles; à cet effet le brigadier Bifolco
et le sapeur Mallon sont chargés d'aller
prendre un cours de culture physique
à la caserne des pompiers de Lyon
C'est le départ confiant et pleins d'espoir

l'adjudant
St. Dupont



1948



Pupilles du Corps des Pompiers - Ste Poy-les Lyon





Troisième section : les minimes de Gray (Haute-Saône)



➤ **1950 ;**







**La
caloubrette**

Quatrième section : les petits pompiers de Dole (Jura)

- **1951 ;**
- **suite**
démonstration
des minimales de
Gray



Cinquième section : les pupilles de Digoïn (Jura)

- 1952 ;
- suite démonstration des minimales



Textes réglementaires JSP

- En 1974 la Fédération Nationale s'intéresse à cette « pépinière du volontariat », elles deviennent les sections de JSP et création du brevet national de cadet par décret du **23 avril 1981** ;
- Dernière évolution par décret du **28/8/2000** création du brevet national de JSP ;
- A ce jour plus de **30 000 jsp** pour **1 500 sections** en **France**

Les premiers rassemblements JSP

- **En 1963 Dole,**
- **En 1966 La Ferté sous Jouarre
(17 sections) ;**
- **En 1968 Orléans ??**



congrès national des jeunes sapeurs-pompiers à Vienne les 1 et 2 juillet 1972 (27 sections, 850 jsp) après Dole et La Ferté sous Jouarre

Rencontres entre JSP

- **Challenge (création en 1947) et cross : épreuves sportives spécifiques aux SP, départementales, régionales et nationales ;**
- **Concours de manœuvres (1974): au niveau national, tous les 2 ans, sélection départementale ;**
- **CTIF (1961) : au niveau international (30 pays), tous les 2 ans,**

Le monde JSP

- **Classe jsp dans les collèges ;**
- **Florilège photos et anecdotes;**
- **Avenir jsp**



JSP 131
JEUNES SAPEURS-POMPIERS

MERCI



JSP 13/1
JEUNES SAPEURS-POMPIERS

MERCI

Un grand merci au Commandant Joseph-Louis GOUBET (1901-1982) qui a permis à tous ces jeunes de vivre de si belles expériences.

Pour nous contacter

➤ **ppetit@sdis13.fr**

Tel 06 32 78 00 69

➤ **ericlegrospyros@yahoo.fr**

**Tel 07 81 24 12 43 (résultats finales
zonales de 1948 à 2019)**



8. LE CONGRÈS NATIONAL





JSP de France

MARSEILLE 2021

RALLYE

JEUNES SAPEURS #POMPIERS DE FRANCE

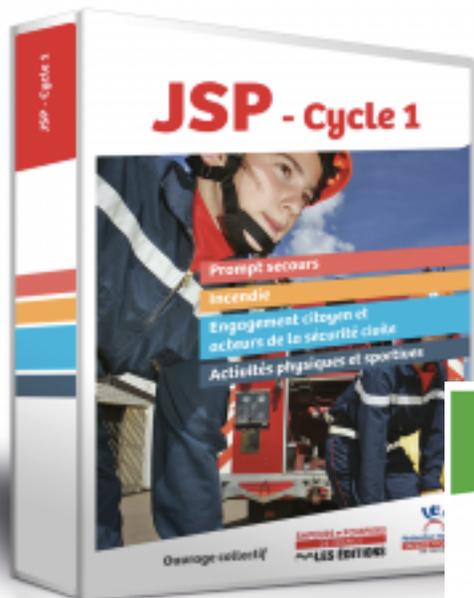
DU 13 AU 15 OCTOBRE 2021 #JSP

REGONNEZ-NOUS

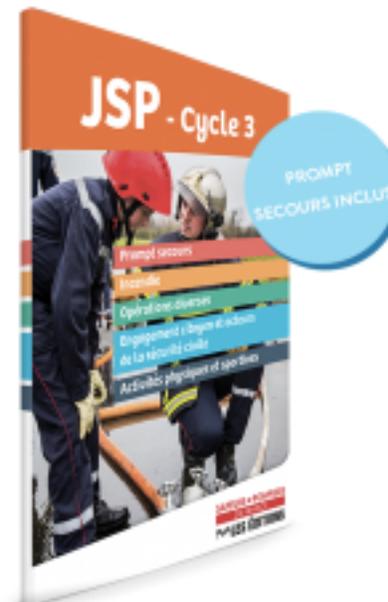




9. LA DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE



SUPPORT FORMATEUR



Évolutions EDOC

- Suite à l'évolution du référentiel et au différentes remontés sur l'utilisation de EDOC .
- Nous avons trouvé important de modifier la structure de EDOC pour une meilleur prise en main de l'outil.
- Pour cela nous avons voulu que l'outil EDOC soit sur le même principe que l'utilisation des fiches.



J'ai repris les codes couleur des livres pour les chapitres. Pour chacune des diapositives, il y aura un code couleur qui correspondra au chapitre courant. Ce code sera rappelé dans le volet gauche pour le choix des chapitres.



Chapitres

1

Cadre juridique

2

Notions élémentaires

3

Sécurité

4

Bilans

5

Détresses vitales

6

Protection individuelle et collective

7


Equipements de protection individuelle (EPI)

→ Casquette



→ Casque F1 et F2



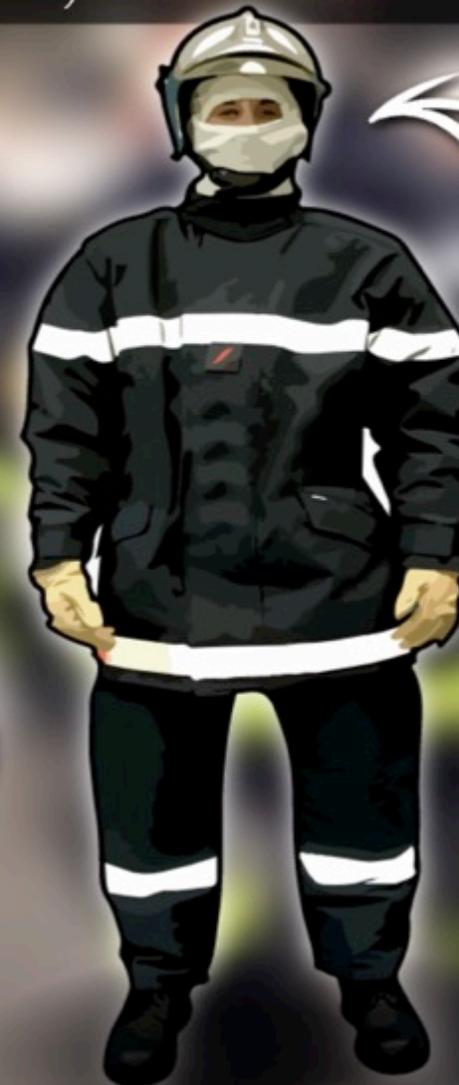
→ Lunettes de protection



→ Écran facial



→ Cagoule



PROTECTION DE LA TÊTE

PROTECTION DU CORPS

Chapitres



JSP 1 INCENDIE

Equipements de protection individuelle (EPI)

Inc.
Protection individuelle et collective

Inc.
Sauvetages et mises en sécurité

Inc.
Alimentation, établissements, extinction

Inc.
Réseaux de distribution d'eau

Inc.
Marche générale des opérations

Eng. cit
L'engagement citoyen et le réseau associatif

Eng. cit
La prévention des

→ Casquette



→ Casque F1 et F2



→ Lunettes de protection



→ Écran facial



→ Cagoule



PROTECTION DE LA TÊTE

PROTECTION DU CORPS



Les différentes tenues

→ Garde du drapeau



→ Sortie

→ Travail

→ JSP

Cycle



JSP 1



JSP 2



JSP 3



JSP 4



→ Sport





→ Garde du drapeau

→ Sortie

→ Travail

→ JSP

Cycle



JSP 1



JSP 2



JSP 3



JSP 4



→ Sport



Equipements de protection individuelle (EPI)

→ Haut du corps



→ Bas du corps



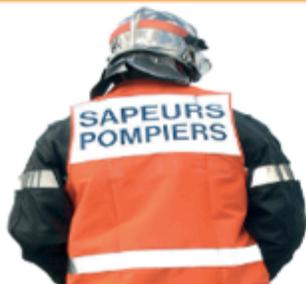
→ Mains



→ Pieds



→ Signalisation (gilet)



PROTECTION DE LA TÊTE

PROTECTION DU CORPS



Tenues des **unités spécialisées**



Sauveteur aquatique



Maître chien



GRIMP



Sauveteur en montagne



Risque chimique

Tenues des unités spécialisées



Sauveteur aquatique



Plongeur



Maître chien



GRIMP



Sauveteur en montagne



Risque chimique



- De plus nous allons rajouter une barre de recherche par mot clé.
- Pour finir il y aura une correspondance entre le chapitre EDOC et la foad.



Chapitres



JSP1

Outils

Moteur de recherche

JSP - Cycle 1

Introduction

Inc.

Protection individuelle et collective

Inc.

Sauvetages et mises en sécurité

Inc.

Alimentation, établissements, extinction

Inc.

Réseaux de distribution d'eau

Inc.

Marche générale des opérations

Chapitres



JSP1

Outils

Moteur de recherche

Mot-clé

camion

JSP - Cycle 1



Introduction

Inc.

Protection individuelle et collective

Inc.

Sauvetages et mises en sécurité

Inc.

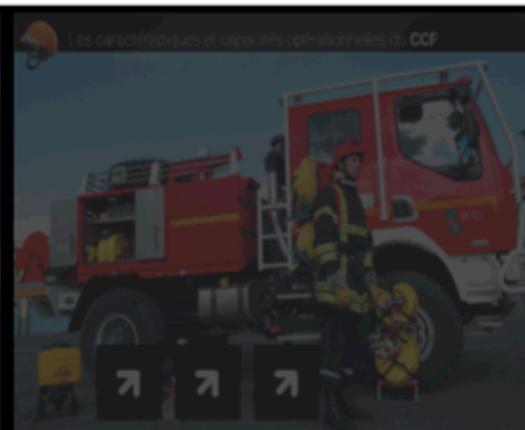
Alimentation, établissements, extinction

Inc.

Réseaux de distribution d'eau

Inc.

Marche générale des opérations



diapo1

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing el

[Go to diapo1](#)



MOYENNE GÉNÉRALE

02:57

TEMPS TOTAL GLOBAL

8

SESSIONS



TENDANCE DE SESSION

Français ▾

Terminées (4) ▾



- Tableau de bord
- Profil
- Messages
- Support technique
- Quitter

 <p>JSP - cycle 1</p>	<p><i>JSP1 (Pas-de-Calais)</i> [Apprenant] 2019/2020 AU 15/05/2021</p>	 <p>JSP - cycle 2</p>	<p><i>JSP2 (Pas-de-Calais)</i> [Apprenant] 2019/2020 AU 15/05/2021</p>
43 SÉQUENCES	EN COURS	40 SÉQUENCES	EN COURS
 <p>JSP - cycle 3</p>	<p><i>JSP3 (Pas-de-Calais)</i> [Apprenant] 2019/2020 AU 15/05/2021</p>	 <p>JSP - cycle 4</p>	<p><i>JSP4 (Pas-de-Calais)</i> [Apprenant] 2019/2020 AU 15/05/2021</p>
39 SÉQUENCES	EN COURS	34 SÉQUENCES	À FAIRE





97%

MOYENNE DE SESSION

00:12

TEMPS TOTAL DE LA SESSION

44

SEQUENCES



TENDANCE GÉNÉRALE

Français

- Tableau de bord
- Profil
- Messages
- Support technique
- Quitter

TABLEAU DE BORD

CHEF DE PROJET

Avancement 59%

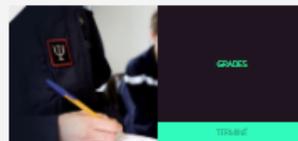
UDSP 62 - JSP1 (Pas-de-Calais)

2011-0000-62-01-01-001

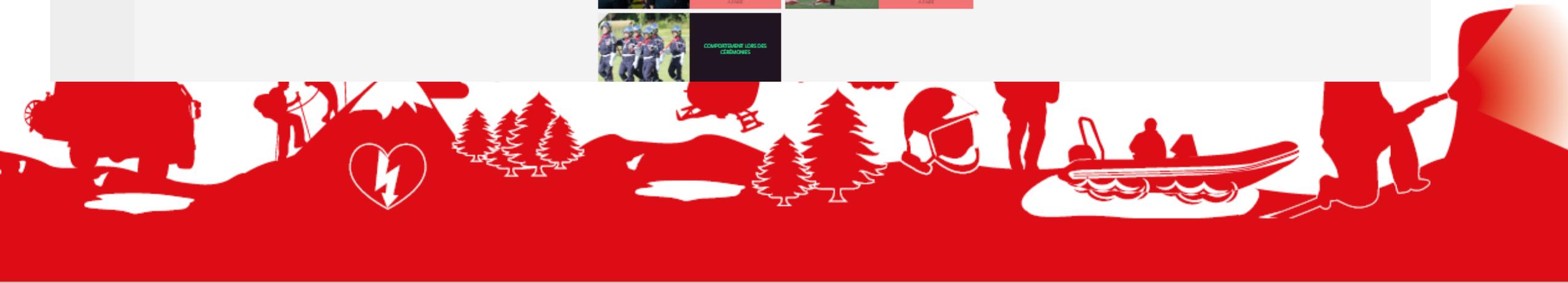
Rapports

JSP1 (2020)

Engagement citoyen - Organisation et missions du JSP



Engagement citoyen - L'engagement citoyen et le réseau associatif





Les différents types de jets

Le jet créé par une lance à incendie est variable et est influencé par de nombreux facteurs :

- par la pression, la vitesse de l'eau, l'ouverture de l'orifice (réglages de la lance)
- par le vent, le frottement de l'air, la gravité (parcours de l'eau)

Objectifs du jet :

- Atteindre un foyer par une portée efficace
- Absorber de la chaleur par une répartition convenable de l'eau
- Protéger un binôme ou une structure par la création d'un écran d'eau

Les différents jets pouvant être utilisés par le porte-lance sont le jet droit et les jets diffusés.



Le jet droit

Le jet droit concentre l'eau sous forme cylindrique pour lui donner une portée et un effet d'impact maximum, avec le minimum de pulvérisation. Le jet droit se maintient jusqu'à une certaine distance puis atteint un point de division à partir duquel la perte de vitesse d'écoulement est telle que l'eau se pulvérise. Il peut alors devenir moins efficace et être facilement emporté par le vent.



Inconvénients du jet droit

- L'absorption de chaleur par l'eau projetée par un jet droit est inférieure à celle réalisée par les jets diffusés.
- Compte tenu de sa puissance, le jet droit peut occasionner des dégâts aux objets et aux structures et propager le feu par projection de matières en ignition.
- L'eau en s'échappant en pression de la lance provoque un effet de recul, plus ou moins important en fonction du type de lance, pouvant déstabiliser le porte-lance et rendre la manipulation difficile.
- Le jet droit facilite le passage de l'électricité.





La présente section est destinée à mesurer vos connaissances. Avant de commencer, quelques points doivent être passés en revue afin d'assurer le bon déroulement de l'évaluation.



Appuyez sur les boutons pour les découvrir.

Légende

- APS Activités physiques et sportives
- DIV Opérations diverses
- ENG Engagement citoyen et acteur de la sécurité civile
- INC Incendie
- PS Prompt secours





- Remise à niveau des auto-évaluations :
 - Nécessité sur chaque séquence ?
 - Nombre de questions mini-maxi ?
- Remise en forme des séquences :
 - Mise à jour du référentiel
 - Création d'animation – vidéo ...
- Garder une concordance avec l'e-doc





10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFORME DE L'ÉPREUVE INC DU RTN

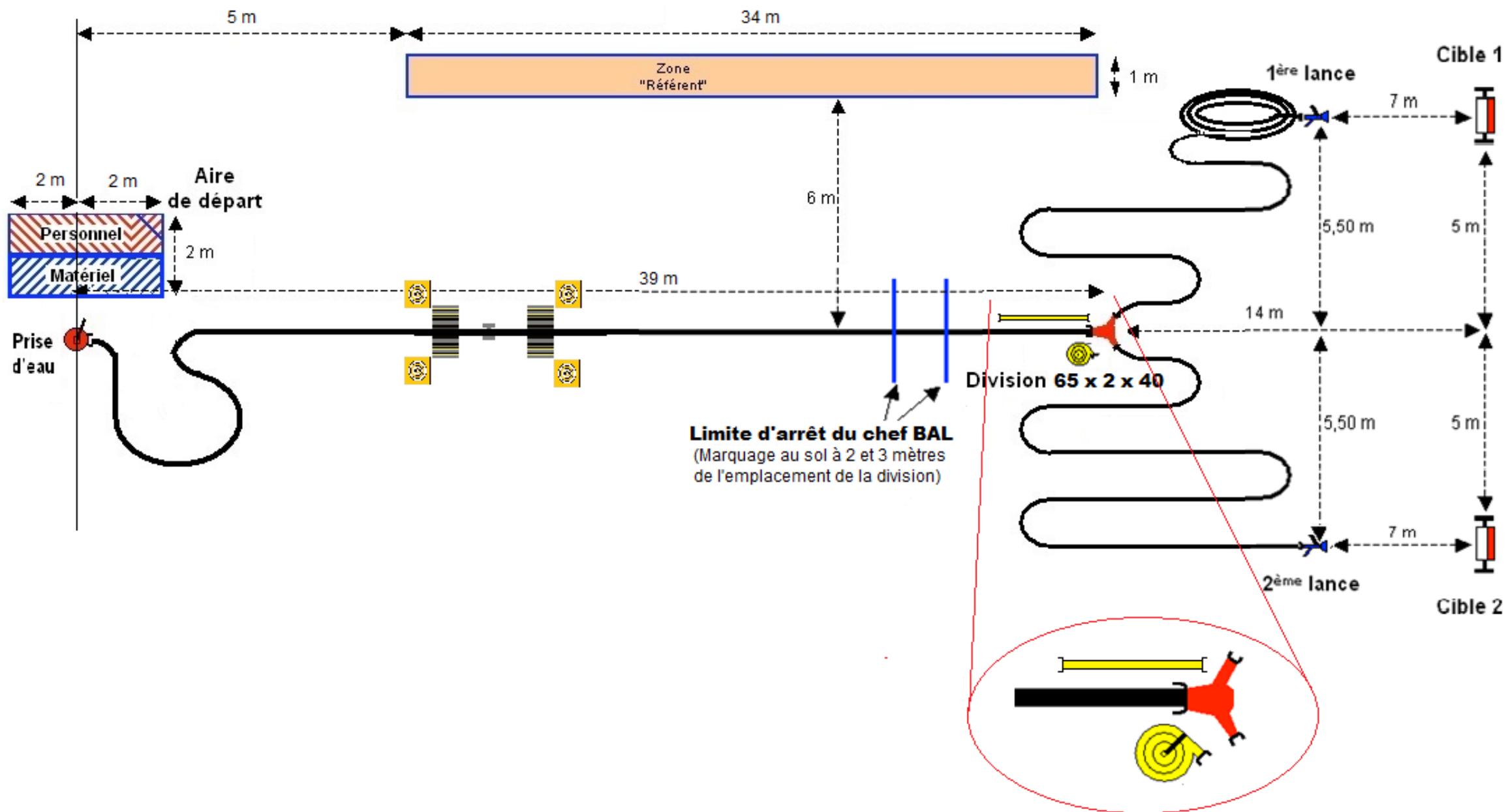




Modification épreuve Incendie du RTN

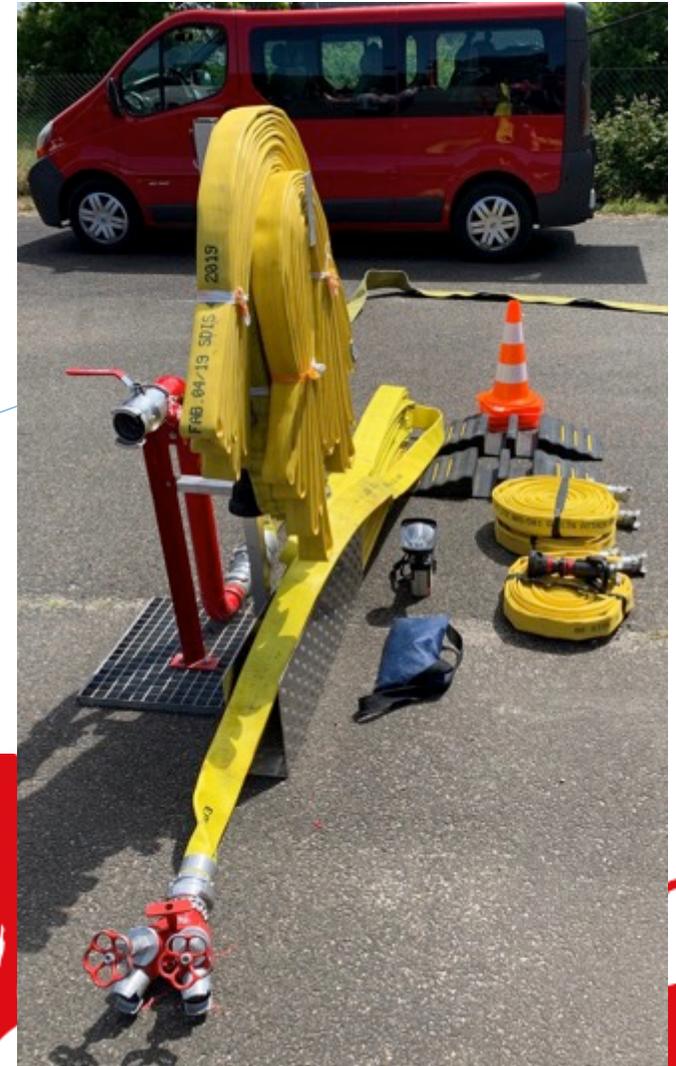
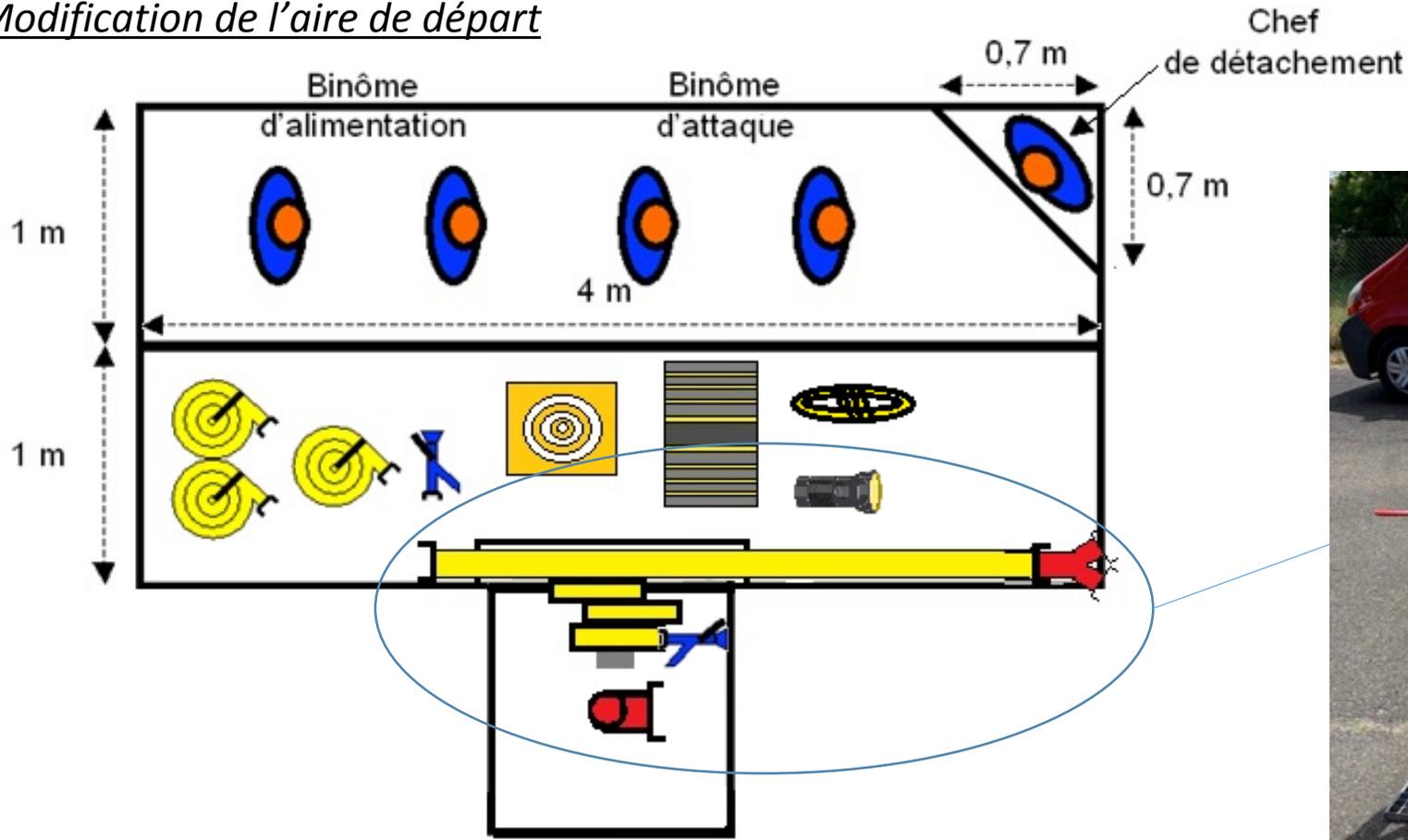


Modification de l'aire de manœuvre





Modification de l'aire de départ





Action 3 : Alimentation de la division d'alimentation

Action 4 : Etablissement d'une LDV

<p>Commande « Emplacement de la division, ICI » en indiquant l'emplacement matérialisé au sol « Prise d'eau à utiliser l'engin-pompe » en montrant la direction de l'engin-pompe « Etablissez »</p>				
<p>Se rend au 1^{er} point d'attaque (à gauche en regardant les cibles), se place dos au feu et commande au BAT : « Pour abattre la cible » en montrant la direction de la cible « 1er point d'attaque, Ici » en indiquant l'emplacement matérialisé au sol « Prise d'eau à utiliser, la division » en montrant la direction de la division « Etablissez »</p>				
<p>Se rend au 2^{ème} point d'attaque, se place dos au feu et attend la mise à disposition du BAL</p>	<p>Après le commandement « Etablissez », se rend au point d'attaque désigné, se tourne dos au feu, dépose son tuyau en « O » muni de sa LDV partiellement ouverte (diffuseur en direction des cibles), retire les systèmes de fixation et réalise son établissement</p>	<p>Après le commandement « Etablissez », se place à la gauche de son chef d'équipe, se tourne dos au feu, déroule un tuyau</p>	<p>Au commandement « Etablissez », amène la division à l'emplacement désigné par le chef de détachement tout en gardant le dos au feu</p>	<p>Au commandement « Etablissez », se muni du raccord et accompagne le tuyau afin que ce dernier reste tendu</p>
	<p>Branche le demi-raccord sur le tuyau de son équipier</p>	<p>Attend que le chef raccorde son tuyau à celui de son équipier</p>		
	<p>Arrange la réserve de son tuyau</p>	<p>Prend son 2^{ème} tuyau et son 2^{ème} demi-raccord, établi son 1^{er} tuyau et se rend au niveau de la division</p>	<p>Commande à son équipier « Halte », tout en maintenant la division au sol et en gardant le dos au feu</p>	<p>Sur ordre du chef BAL, « Stoppe » pose le raccord au sol</p>





	Se tient prêt à la lance qu'il règle en jet diffusé de protection à 250l/min, toujours dos au feu	Range son 2 ^{ème} tuyau près de la division	Laisse la division, robinets fermés sauf celui de la tubulure de gauche (en étant dos au feu) légèrement ouverte pour permettre de purger l'air et rejoint son équipier	Reste au raccord et attend son chef
		Raccorde son 2 ^{ème} demi-raccord sur la tubulure de droite de la division (en étant dos au feu)		
	Commande à son équipier « Ouvrez »,		Le chef BAL rejoint son équipier au raccord. Le binôme rejoint l'aire de départ	
		Au commandement « Ouvrez », ouvre entièrement la tubulure de la division	Aide à dérouler le tuyau et donne l'ordre « Halte » au prochain raccord qu'il démonte et branche sur le dispositif de refoulement après avoir purgé celui-ci	Achève de dérouler le tuyau du coffre et arrange la réserve
	Une fois la lance en eau ouverte entièrement, se tourne face au feu et lorsqu'il est doublé par son équipier, règle la lance en jet plein et abat la cible	Remonte la totalité de l'établissement qu'il surveille, arrange les réserves si nécessaire et vient doubler son chef d'équipe à la lance	Arrange la réserve et ouvre la vanne	
	Ferme sa lance une fois la cible abattue	Reste en position avec son chef d'équipe	Vérifie la bonne disposition de la réserve et remonte la totalité de l'établissement tout en suivant l'eau, jusqu'à la division qu'il ferme	Remonte à la suite de son chef d'équipe, la totalité de l'établissement qu'il vérifie jusqu'à la division
	Tient sa lance pour la réalisation du nœud	Se muni de la commande et réalise un nœud de batelier finalisé par la neutralisation de la poignée d'ouverture/fermeture		
			Se porte au niveau du chef de détachement et se met à disposition en annonçant	Se porte au niveau du chef de détachement et se met à disposition avec son chef





Action 5 : Mise en place d'un dispositif de franchissement plus balisage

Après la mise à disposition du BAL, commande au BAL : « Mission 3 – Assurer la mise en place du dispositif des DFT et du balisage : Etablissez »				
			Après l'ordre « Etablissez », se rend au parc matériel pour prendre les deux DFT	Après l'ordre « Etablissez », se rend au parc matériel pour prendre 4 cônes de signalisation
			Se dirige à hauteur du 1 ^{er} raccord de l'établissement de Ø70 mm et pose le matériel	Se dirige à hauteur du 1 ^{er} raccord de l'établissement de Ø70 mm et pose le matériel
			Le chef se muni d'un DFT et le positionne à un pas du raccord en direction de la division	L'équipier se muni d'un DFT et le positionne à un pas du raccord en direction de l'engin pompe
			Le chef se muni de 2 cônes et les positionne au niveau des angles extérieur des DFT (direction de la division)	L'équipier se muni de 2 cônes et les positionne au niveau des angles extérieur des DFT (direction de l'engin pompe)
			Se porte au niveau du chef de détachement et se met à disposition en annonçant « Mission effectué »	Se porte au niveau du chef de détachement et se met à disposition avec son chef d'équipe



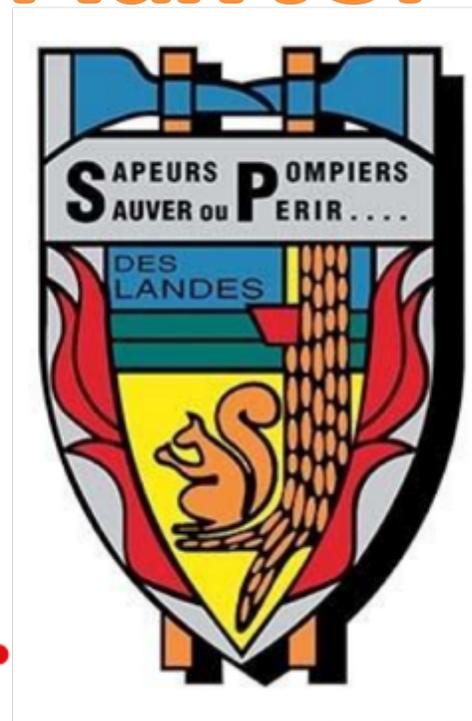


QUESTIONS





Aux JSP



FILM





11. LE RTN

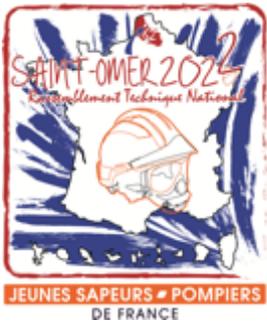


JEUNES SAPEURS ■ POMPIERS

DE FRANCE







PROGRAMME PREVISIONNEL - SAINT-OMER du 1 au 3 juillet 2022

(Susceptible d'évoluer en fonction de l'organisation)

Vendredi 1 juillet 2022

14H00 : Accueil des équipes
Complexe sportif Charles DE GAULLE
Allée des sports - 62500 SAINT-OMER

Samedi 2 juillet 2022

Journée RTN

Dimanche 3 juillet 2022

08H00 : Départ des délégations

PROGRAMME PREVISIONNEL - SAINT-OMER du 1 au 3 juillet 2022

(Susceptible d'évoluer en fonction de l'organisation)

Samedi 2 juillet 2022

08H00 : Cérémonie d'ouverture - Complexe sportif Charles DE GAULLE
Allée des sports - 62500 SAINT-OMER

08H45 à 12H15 : Concours de manœuvres et des jeux du Challenge André SIBUE
Démonstration du concours CTIF

11H45 à 13H45 : Restauration - Salle VAUBAN -Allée des glacis - 62500 SAINT-OMER

13H15 à 17H00 : Reprise du concours de manœuvres
Reprise des jeux du Challenge André SIBUE
Démonstration du concours CTIF

18H00 : Cérémonie de clôture - Complexe sportif Charles DE GAULLE

18H30 : Allocutions - Complexe sportif Charles DE GAULLE
Résultats et remise des récompenses

19H30 à 21H00 : Restauration - Salle Vauban

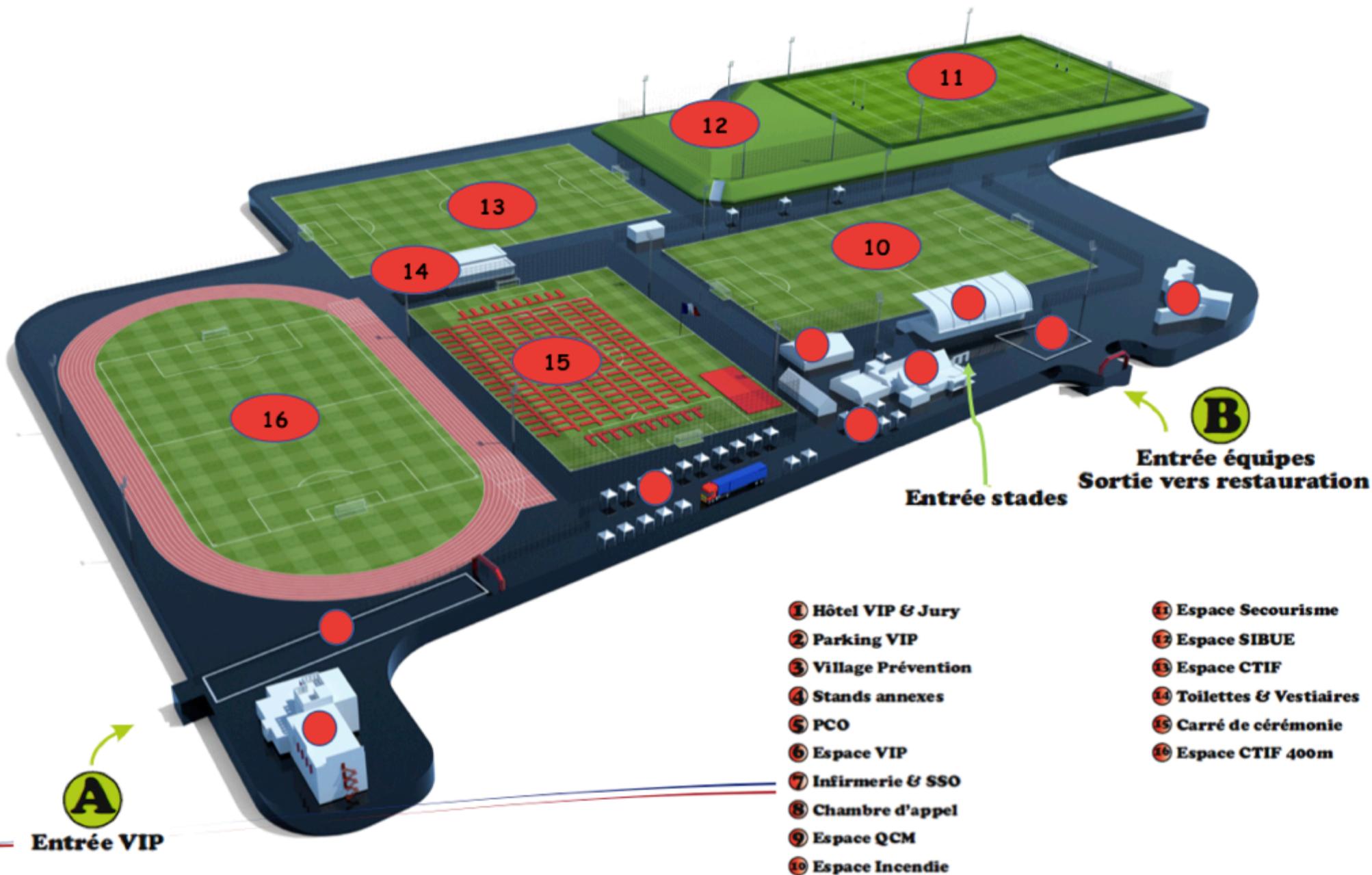
21H00 à Minuit : Spectacle Soirée Festive - Salle Vauban
Réservé uniquement aux équipes et encadrants





JEUNES SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

Plan du site



Hébergement Jury/VID



VILLAGE PREVENTION

QCM

APPEL

INCENDIE

CEREMONIE

Diste 400 pour CTIF

CTIF

SIBUE

SECOURISME



Rassemblement Technique Nationale des Jeunes Sapeurs - Pompiers



Accès parkings

Restauration

P₂

P₁

Entrée B

Accès aux parkings depuis le Bvd Vauban



GPS
Saint-Omer
62500
Allée des Glacis



- 1 - Cité scolaire Blaise Pascal : 120 places
- 2 - Lycée Alexandre Ribot : 74 places
- 3 - Escap Site St Bertin : 48 places
- 4 - LyPso - Site Monsigny : 54 places
- 5 - Escap - Site St Denis : 95 places
- 6 - Escap - Site nt Dame de Sion : 310 places
- 7 - Lycée Collège La Malassise : 360 places





12. LE CTIF



INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF FIRE AND RESCUE SERVICE





**RETOUR sur la période
2019-2021
Avec les J.S.P du CTIF**

La SOMME et MIRIBEL aux 22ème Jeux Internationaux du CTIF

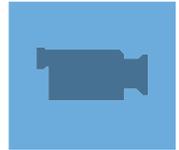


Du 14 au 21 juillet 2019



25 nations

56 équipes





« CONCOURS CTIF : L'UNE DES PLUS BELLES SEMAINES DE MA VIE ! »

JSP # 1118 10/2017

Du 14 au 21 juillet dernier, à Martigny, en Suisse, s'est tenue la compétition internationale de manœuvres du CTIF. Des équipes de JSP de la Somme et de Miribel (Ain) représentaient la France, face à 600 de leurs homologues, principalement européens.

Par COLINE LÉGER

J'ai passé l'une des plus belles semaines de ma vie ! lance Périne Roux, JSP à Miribel (Ain). Chloé Dacheux, JSP à Albert (Somme), renchérit. « Moi qui adore le sport, j'ai été servie, c'était génial ! Et, de plus, j'ai rencontré des JSP du Japon, de Croatie, de Finlande... » Toutes deux gardent un souvenir impréissable des olympiades du Comité technique international de prévention et d'extinction du feu (CTIF), du 18 juillet dernier.

« Apprendre le mode de fonctionnement »

Les jeunes Français étaient entraînés pendant l'année pour préparer les

de montagne, que se sont déroulés ces jeux. Les jeunes ont passé une semaine complète sur place, du 14 au 21 juillet, pour profiter du pays et des échanges avec les autres délégations : Portugal, Pologne, Luxembourg, Allemagne, Biélorussie, Japon... Cinquante-six équipes, soit 600 JSP, issus de 25 nations, ont concouru, dans une ambiance de fête. Parmi eux, les Jeunes sapeurs-pompiers de la Somme et de Miribel représentaient la France. Plus de 6 000 spectateurs avaient fait le déplacement pour soutenir leur délégation !

épreuves, très différentes du RTN. « Sélectionnée sur la manœuvre d'alimentation, j'ai trouvé que le plus difficile a été d'apprendre le mode de fonctionnement des raccords allemands. Le reste m'a paru assez simple : relais, saut d'obstacles, nous... », témoigne Périne. Chloé a, quant à elle, participé au parcours de 75 m avec établissement de tuyaux, en tant que vaseur. « C'est la personne qui vise pendant que l'équipe pompe... Et au 400 mètres en relais, je suis passée sous l'obstacle », précise-t-elle. Stan : un sans-faute pour l'équipe de la Somme, habituée à la compétition, qui lui a valu une 18^e place, seul le chrono faisant la différence avec les délégations l'ayant surpassée. Miribel, dont s'était la première participation, s'est de son côté positionnée à la 5^e place. Ce sont des Hongrois, des Polonais et des Slovénes qui ont gravi les trois marches du podium. Les JSP ont aussi concouru à l'épreuve artistique, pour représenter leur Nation par la danse et le chant, sur une durée de 5 minutes : « Nous avons représenté une maison en feu, avec un binôme d'attaque symbolisant l'union de la Suisse et de la France », explique Chloé. Après l'effort, place à la rigolade, avec des jeux ludiques : « Nous avons suivi l'occasion de mouiller nos animateurs et les JSP des autres sections ! On a bien rigolé avec eux, même si on ne parlait pas la même langue ! », s'enthousiasme Périne. Car, au-delà de la compétition, ce qui a marqué ces JSP, ce sont les rencontres qui ont permis les nombreux moments de convivialité organisés autour de l'événement. □

En bref

Par Coline Léger



CTIF - CAP SUR 2020 à SAINT-OMER !
Pour la première fois, une finale nationale du CTIF se tenait à l'occasion du rassemblement technique national de 2020 organisé à Saint-Omer (Pas-de-Calais). Plus de 600 jeunes sapeurs-pompiers ont participé à cette compétition et ont mobilisé des équipes, une délégation de 10 JSP de la Somme ayant participé aux olympiades du CTIF de juillet dernier (voir article encadré), sont allés témoigner de leur engagement dans les Sautes-du-Rhône, avec trois de leurs encadrés, du 30 août au 1^{er} septembre. Ils étaient accompagnés par Robert Radice, conseiller technique national pour le CTIF. Une initiative menée en accord avec le délégué des JSP de l'Union Régionale Sud-Midi-Pyrénées. Trente-cinq JSP des Sautes-du-Rhône et du Var, des écoles de Martignac, de Salon-de-Provence et de Saint-Basme, quatre collèges départementaux des Pyrénées-Orientales, des Alpes-Maritimes, du Var et des Sautes-du-Rhône, ainsi que 14 encadrés étaient présents. Tout au total un public de 75 personnes qui ont pu découvrir aux renseignements : Plus d'infos : robert.radice@orange.fr

RESTAURATION DES TOMBES DE SOLDATS à WAZZIN
Ces 400 JSP de Wazzin (18) ont rigolé des tombes de soldats morts pendant la Première Guerre mondiale. Depuis 2012, chaque année, la section restaure un carré militaire, avec l'aide des JSP en hommage aux soldats tombés sur le front, en partenariat avec le Souvenir Français.

"C'était génial ! J'ai rencontré des JSP du JAPON, de CROATIE, de FINLANDE..."

Chloé

" Moi qui adore le sport, j'ai été servie ! "

Périne



DES MOMENTS DE CONVIVIALITE ET DE COHESION



DES MOMENTS INOUBLIABLES





Concours de manœuvre International CTIF

Les Jeunes Sapeurs Pompiers de la Somme ont représenté la France au concours international de manœuvres des JSP organisé par le Comité Technique International du Feu (CTIF) du 14 au 21 juillet 2019 en Suisse.

Ils feront part de leurs motivations et de leur expérience à l'occasion d'une journée d'échange...



Venez les rencontrer et découvrir le



*Samedi 31 août 2019
à partir de 10h00*

Renseignements & Réservations
Eric ULRICH (délégué régional JSP) - 06 41 76 93 26

Centre de Formation Départemental
(CFD) des Sapeurs-Pompiers des
Bouches du Rhône
La Bastide neuve, 13880 Velaux

53 Jeunes Sapeurs-Pompiers des Bouches du Rhône et du Var

4 délégués départementaux des Pyrénées Orientales, des Alpes Maritimes, du Var et des Bouches du Rhône

14 encadrants, soit 70 personnes

PARTAGE DU CTIF DANS LA REGION SUD-MEDITERRANEE



PARTAGE DU CTIF DANS LA REGION DE LA LOIRE ATLANTIQUE



Du 27 au 29 octobre 2019

15 Jeunes Sapeurs-Pompiers

Centre de secours du
Pouliguen



8 encadrants

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN CTIF EN 2021 EN SLOVENIE



OUVERT AU PUBLIC
CONCOURS DE MANOEUVRES
VILLAGE PREVENTION DES RISQUES

CTIF FINALE QUALIFICATIVE CTIF 2021

ANNULÉ

RASSEMBLEMENT TECHNIQUE NATIONAL
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
SAMEDI 4 JUILLET 2020
Saint-Omer

JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Logo: RASSEMBLEMENT TECHNIQUE NATIONAL

Logos: Fédération Nationale SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, SAINT-OMER

Social media: @RTNISP2020, @dsps62, @ds62 / @ActuSDIS62

Partagez ce moment avec #RTNISP2020



Durant l'année 2020 -2021



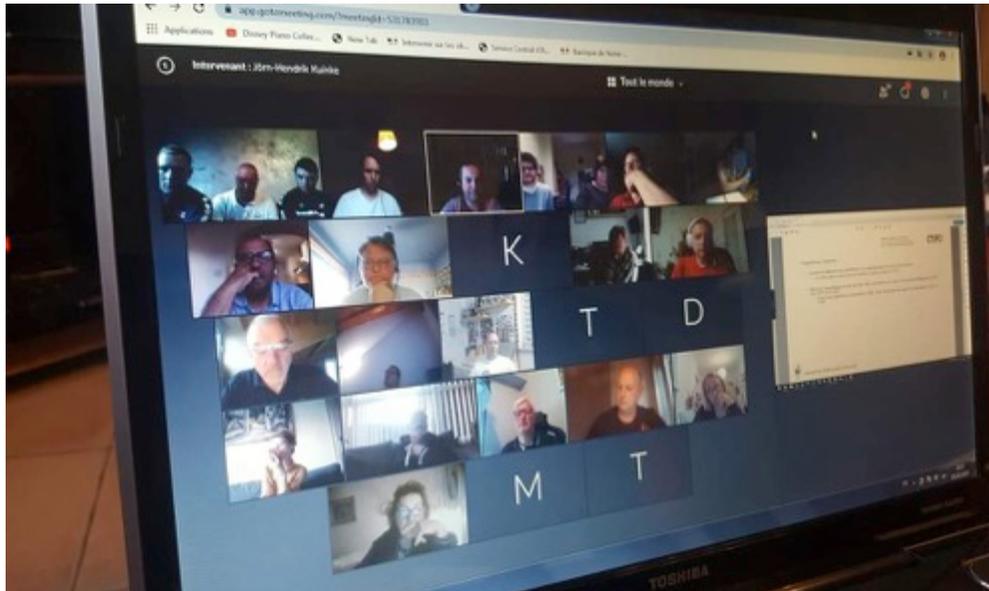
10 Octobre 2020: Visio Internationale (report CTIF)

12 Février 2021: Visio Nationale des équipes

12 Avril 2021: Courrier au responsable du CTIF

05 mai 2021: Visio Nationale des équipes

24 juin 2021: Visio Internationale



Durant l'année 2020 -2021



Affiche de soutien aux soignants



Nos équipes restent motivées



La finale Nationale du CTIF



Séminaire à Marseille
les 15 et 16 Octobre 2021

Organisation de la finale Nationale
« vendredi 08 au lundi 11 Avril 2022 »
Région Sud Méditerranée

Démonstration et initiation par les
équipes françaises lors du RTN le 02
juillet 2022.

Participation d'équipes étrangères



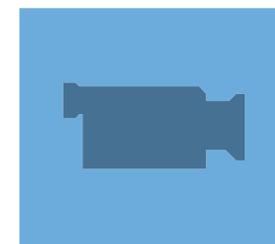
Les équipes du CTIF



La Loire Atlantique
Le Var
La Seine et Marne
L'Ain
La Somme



23^{ème} Jeux du CTIF du 14 au 21 Juillet 2022 à Celje en SLOVENIE



29 Nations - jeunes et adultes - 3000 athlètes



Fin



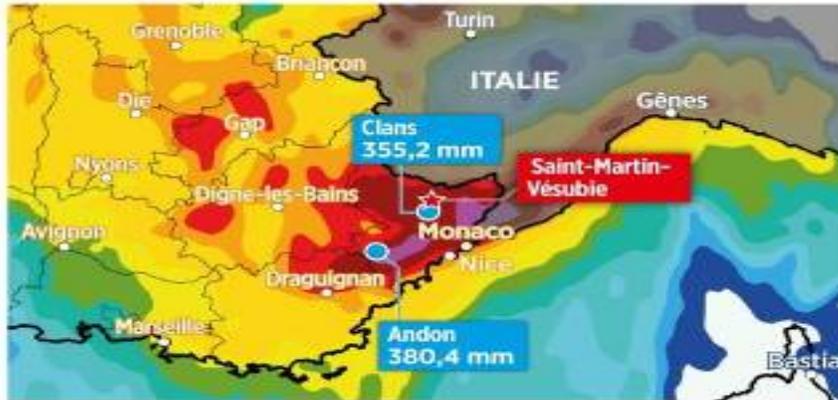
13. RETEX DE L'ENGAGEMENT DES JSP DANS LES ALPES MARITIMES







CONTEXTE



SOURCE : MÉTÉO FRANCE

LRVINFOGRAPHIE



Tempête Alex

2 octobre 2020 :

Fortes pluies dans les Vallées de la Roya et de la Vésubie

Crués torrentielles dans les vallées de la Roya, de la Vésubie, du Boréon et de la Tinée



CONTEXTE

Pertes et dégâts

- 8 personnes décédées et 11 personnes disparues
- 400 évacuations
- 3 700 sinistrés, 12 000 personnes impactées
- 1000 interventions de pompiers (800 sauvetage et mises à l'abri)
- 1490 personnes évacuées par hélicoptère
- 11 600 foyers privés d'électricité
- 45 sites mobiles ont été détruits dans les deux vallées
- 10 000 clients privés de téléphonie fixe et internet





CONTEXTE

Forces de sécurité civile engagées

735 sapeurs-pompiers

220 sapeurs-sauveteurs

324 gendarmes

15 hélicoptères

109 militaires du génie

Associations de sécurité civile

Bénévoles, particuliers





ACTIVATION DU RESEAU JSP

6 au 16 octobre 2020

Mobilisation des équipes, préparation des déplacements, définition des chantiers.

Mobilisation des sections de JSP autour de la récolte de dons et autres articles de première nécessité.

17 au 31 octobre 2020

Engagements et échanges quotidiens DD/DR/RS engagées, communication quotidienne (Mouvements des détachements, missions, photos)



Stéphane GIACOLETTO DD JSP 06



Engagement des JSP du **17 au 31 octobre**





ACTIVATION DU RESEAU JSP

Répartition des tâches :

PUR : validation engagement et mode d'action.

PUD : validation engagement et mode d'action, lien départemental avec autorités et DDSIS, communication.

DR : recensement et coordination, communication JSP, remontée informations UR/FNSPF

DD : désignation des sites, contacts et missions.





ACTIVATION DU RESEAU JSP



OPERATION DE SOUTIEN AU SINISTRES DU 06 - 2020

Date :	16-oct.-20	Observation	Participation	Samedi 17-oct		Dimanche 18-oct		Lundi 19-oct		Mardi 20-oct		Mercredi 21-oct		Jeudi 22-oct		Vendredi 23-oct		Samedi 24-oct		Dimanche 25-oct		Lundi 26-oct		Mardi 27-oct		Mercredi 28-oct		Jeudi 29-oct		Vendredi 30-oct		Samedi 31-oct		Dimanche 01-nov			
				JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP	JSP	AJSP		
2A	CORSE DU SUD	Confinement : Injet	0																																		
2B	HAUTE-CORSE	Contact DD - Confinement : Injet	0																																		
04	ALPES DE HAUTE PROVENCE		1							30	17				10	4													24	12							
05	HAUTES-ALPES	Cherche hébergement	1																																		
06	ALPES MARITIMES	Déjà engagé (50 JSP)	1																																		
11	AUDE	Contact DD - Confinement : Injet et hébergement	0																																		
13	BOUCHE DU RHONE	Contact DD - En attente validation DSES	1																21	3																	
30	GARD		1						7	2														21	5												
34	HERAULT	Contact PUD - Confinement : Injet et hébergement	0																																		
48	LOZERE		1																									8	2	8	2	8	2				
66	PYRENEES ORIENTALES		0																																		
83	VAR		1	6	3	6	3					11	3			7	2	15	4							17	6			10	4	7	2				
84	VAUCLUSE		1									7	2	13	4	6	2							19	8	18	8	7	2								
				8	6	3	6	3	0	0	7	2	48	22	13	4	23	8	36	7	0	0	0	0	40	13	35	14	39	16	18	6	15	4	0	0	
														</																							



DEROULEMENT DE L'OPERATION

Contraintes :

- Mesures anti COVID
- Véhicules à utiliser : VTP
- Missions d'une journée

Organisation :

- Missions, sites et contacts définis à l'avance et diffusés sur whatsapp

Actions menées :

- Nettoyage des espaces privés et publics envahis par la boue et les débris divers,
- Remise en état de locaux,
- Ravitaillement de hameaux isolés,
- Nettoyage des plages.





BILAN

Aspect organisationnel



Réactivité du réseau (actif toute l'année)
Disponibilité JSP et encadrement (Vacances scolaires)
Prospection et préparation des missions en amont.
Répartition des chantiers et communication des contacts avant engagement.
Disponibilité DD
Contact unique pendant toute l'opération (DD)
Un seul canal de diffusion (DR)



Relation avec la chaîne de commandement sur place pourtant assurée par le PUD.
Changement de contact entre le lancement de l'opération et la suite de l'opération.
Missions à la journée limitant la participation des détachements lointains.





BILAN

Aspect humain



Mise en œuvre et développement in situ des compétences et valeurs des JSP.
Participation à des actions solidaires avec résultats immédiats.
Partage entre JSP de différents départements.
Initiation à la mutualisation des moyens et des personnels.



Participation limitée en raison des circonstances (COVID, distance) mettant à l'écart notamment les détachements des départements lointains.





BILAN

Aspect matériel



Autonomie des détachements
Matériels disponibles sur place
Mise en place partenariat UD/enseignes bricolages/mairie pour matériel (83, 84)



Néant





BILAN

ACTIONS DE SOUTIEN AUX SINISTRES DES ALPES-MARITIMES
17 au 31 octobre 2020
300 JSP et 100 animateurs JSP de la région Sud Méditerranée engagés
#engagement_citoyen
#soutien06 #JSP

Sud Med
UNION RÉGIONALE
JEUNES SAPEURS • POMPIERS
SUD-MÉDITERRANÉE

@pompiersdusud
Super ! Vous êtes au top !

The main graphic is a collage of images and logos. It features a central orange box with white text detailing the event. Below this are several photographs: firefighters working in a dark environment, a group of firefighters in orange gear clearing debris, a white ambulance on a rocky path, firefighters in blue gear working on a hillside, a group of firefighters in blue gear standing together, and a red fire truck with firefighters in front of it. The logos for @pompiersdusud and the Union Régionale Jeunes Sapeurs-Pompiers Sud-Méditerranée are also present.



Fin



Réalisation : Eric ULRICH, délégué régional JSP Sud Méditerranée

Commission Nationale Jeunes Sapeurs - Pompiers



Avez vous des questions ?

